

**PRÊT DÈS AUJOURD'HUI
POUR CE QUE NOUS
RÉSERVE L'AVENIR**

CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES PRESTATIONS

Le Régime de retraite des CAAT promet à ses participants des prestations de retraite garanties à vie : c'est notre objectif primordial. Cette garantie repose avant tout sur la gestion experte d'une gamme de risques liés au financement, aux changements démographiques, aux placements et à l'exploitation du Régime.

Dans le monde du travail en évolution, le maintien de notre promesse à l'égard de la sécurité des prestations exige également une réflexion adaptative afin de permettre au Régime de demeurer résilient, pertinent et prêt pour ce que nous réserve l'avenir.

En 2018, le lancement de DBplus, soit une deuxième conception du Régime des CAAT, a renforcé nos fondements déjà solides en offrant des prestations de retraite viagères sûres à un coût fixe. Comparativement à la conception initiale du Régime, DBplus répond mieux aux besoins des participants existants qui travaillent à temps partiel ou à titre contractuel. Cette conception primée peut également offrir une valeur attrayante aux organisations de toutes les tailles ainsi qu'aux employés des secteurs privé, public et à but non lucratif. Les participants qui adhèrent à la conception DBplus bénéficient de la valeur et de la sécurité qu'offre le Régime des CAAT, tout en sachant qu'en échange des cotisations versées, un régime de retraite étendu et bien établi peut générer deux fois plus de revenus à la retraite qu'un REER collectif ou un régime à cotisations déterminées¹.

DBplus et la conception initiale du Régime (maintenant nommée DBprime) partagent le même fonds d'investissement, une politique de financement éprouvée, une expertise rigoureuse en matière de gestion des risques et d'administration des retraites ainsi que la même structure de gouvernance conjointe performante. Cette formule a fait du Régime des CAAT un modèle en matière de gestion efficace de régimes de retraite à prestations déterminées.

Nous aimerions que tous les Canadiens aient accès à un régime de retraite à prestations déterminées moderne. Grâce à la conception DBplus novatrice, nous assurons la sécurité du revenu de retraite à un nombre croissant de Canadiens. La croissance du nombre de participants et leur diversification sont deux des moyens par lesquels nous rendons le Régime des CAAT plus robuste et plus durable pour l'avenir - votre avenir.

Certains de nos participants les plus récents et les plus anciens (de gauche à droite) : Paul Morse, Président, Unifor 87-M; Lorenzo deMarchi, Vice-président directeur et Chef des finances, Torstar; Kendra Miller, Directrice, administration des ressources humaines, Torstar; Francine Kalogris, Professeure de FLAP, Collège Boréal; Shane Barretto, Préposé au service à la clientèle, Service d'admission des collèges de l'Ontario (OCAS); Karen Creditor, Présidente et Chef de la direction, OCAS; Mikias Abera, Développeur d'applications frontales, OCAS; Alissa Robson, Gestionnaire, marketing et Communications, OCAS; Evelyn Glube, Professeure, Collège Centennial; Derek Gruchy, Professeur, Collège Seneca; Paula Greaves, Professeure, Collège George Brown; Gayle Anderson, Conseillère aux étudiants, Collège Durham.

¹ *The Value of A Good Pension: How to improve the efficiency of retirement savings in Canada*, Healthcare of Ontario Pension Plan, 2018



Aperçu du Régime



NOUS CRÉONS DE LA VALEUR POUR LES PARTICIPANTS ET LES EMPLOYEURS :

- versement de rentes viagères sûres à des taux de cotisation stables et adéquats;
- l'offre d'un régime de retraite viable qui apporte la tranquillité d'esprit;
- un mécanisme simple de participation pour les participants et les employeurs;
- la prestation de communications et de services transparents, opportuns et accessibles.



NOS PRIORITÉS

- Sécurité des prestations
- Valeur des cotisations
- Cotisations stables et adéquates
- Équité entre les groupes de participants et les générations



LES PARTICIPANTS ET LES EMPLOYEURS RÉGISSENT LE RÉGIME CONJOINTEMENT

**50/50
PARTAGE
À PARTS
ÉGALES**

La gouvernance paritaire signifie que les participants et les employeurs se partagent les coûts, les risques et les décisions.



PARTICIPANTS

Le Régime compte plus de 49 900 participants qui travaillent, ou ont travaillé, pour l'un des 24 collèges communautaires de l'Ontario ou l'un des 27 employeurs participants. Le Régime compte également comme bénéficiaires les conjoints survivants de ses participants.

TABLE DES MATIÈRES

06	Message du président
08	Message du chef de la direction
10	Commentaire de la direction
42	Gouvernance du Régime
49	États financiers
70	Examen décennal

Une direction diligente

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le 1^{er} juin 2018 fut une date historique pour le Régime de retraite des CAAT. Il s'agit de la date d'entrée en vigueur de notre deuxième conception du Régime, nommée DBplus.

La conception DBplus est issue des efforts d'un groupe de travail composé de membres du Conseil des fiduciaires et du Comité de parrainage qui ont été invités à améliorer la pertinence et l'équité du Régime pour les participants qui travaillent à temps partiel ou à titre contractuel au sein du secteur collégial. La conception novatrice qui en résulte offre un revenu de retraite garanti à vie ainsi qu'un taux de cotisation fixe. Elle répond mieux aux besoins d'un effectif en constante évolution parmi les participants actuels et dans un large éventail d'organisations qui souhaitent offrir un régime de retraite rentable et durable sans les risques et les coûts associés aux régimes de retraite traditionnels à employeur unique.

DBplus et la conception initiale du Régime, désormais connue sous le nom de DBprime, partagent la même structure de gouvernance conjointe, politique de financement, fonds d'investissement et expertise en matière de gestion des régimes de retraite qui a fait du Régime des CAAT un chef de file du secteur des pensions. Les deux conceptions font partie d'un seul Régime qui reste axé sur la sécurité des prestations, la stabilité des cotisations

et l'équité entre les générations et groupes de participants.

DIVERSIFICATION ET CROISSANCE DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le lancement de DBplus appuie également la stratégie du Régime visant à devenir plus robuste grâce à la croissance du nombre de participants et de leur diversification.

Depuis la parution de notre dernier rapport annuel, plusieurs employeurs ont adhéré au Régime : l'Association canadienne du sport collégial, le Conseil d'administration des étudiants du Collège Lambton, l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (SHARE) et la Torstar Corporation. SHARE est le premier employeur du Régime des CAAT qui exerce ses activités en dehors de l'Ontario dans le secteur à but non lucratif, tandis que Torstar est la première entreprise cotée en bourse à adhérer au Régime. Ces deux employeurs ont adhéré à la conception DBplus. Nous continuons de collaborer étroitement avec plusieurs employeurs et syndicats en vue de leur éventuelle adhésion au Régime et travaillons avec divers consultants dans le but de

promouvoir les avantages découlant de cette adhésion.

La structure de gouvernance représentative du Régime des CAAT s'avère un modèle de collaboration et de communauté de vues. Les membres actuels et anciens du Conseil des fiduciaires et des membres du Comité de parrainage ont guidé la pertinence du Régime en évaluant les risques et en apportant les changements nécessaires.

Depuis la publication de notre dernier rapport annuel, le Conseil des fiduciaires a accueilli Virginia Di Monte, administratrice de la paie au Collège Seneca et trésorière de la section locale 561 du SEFPO, ainsi que David Haley, professeur à l'école des technologies avancées du Collège Algonquin. Nous avons également salué le retour de Michael Seeger, aujourd'hui comptable professionnel à la retraite, qui a siégé au Conseil de 2011 à 2017.

Le Comité de parrainage a souhaité la bienvenue à Veneise Samuels, Agente de liaison pour le succès des étudiants au Collège George Brown et deuxième vice-présidente de la section locale 557 du SEFPO.

Au nom des dirigeants du régime, nous exprimons nos sincères remerciements aux anciens fiduciaires Donald Wright, Darryl Bedford et Bill Kuehnbaum, ainsi qu'aux anciens membres du Comité de parrainage Kim Macpherson et Tom Wilcox. Ces personnes ont collaboré de façon importante et durable au succès du Régime des CAAT.

La bonne gouvernance du Régime des CAAT est cruciale pour notre avenir, tout comme l'est le fait de disposer d'un personnel spécialisé d'experts en matière

de régimes de retraite. À un moment où le Régime ouvre la voie aux changements positifs en matière de revenus de retraite pour les Canadiens, nous sommes encouragés par la direction éclairée qu'exerce Derek Dobson en tant que gestionnaire du Régime ainsi que par l'expertise du personnel du Régime des CAAT en matière de gestion des pensions, qui guident les décisions des dirigeants du Régime.

Nous pouvons tous être sûrs que le Régime est bien régi, géré de

manière experte et axé sur ce dont les participants et les employeurs souhaitent le plus : la sécurité des prestations, la stabilité des cotisations, la rentabilité du Régime et l'équité entre les groupes de participants.



M. Rasho Donchev,
Vice-président



M. Scott Blakey,
Président*



* Conformément au cycle de 18 mois concernant les rôles et responsabilités des promoteurs, décrit dans l'Entente de parrainage et de fiducie du Régime de retraite des CAAT, Don Smith est devenu président du conseil et Scott Blakey vice-président, le 1^{er} avril 2019.

La sécurité des prestations est une question primordiale chez les participants et les employeurs

MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION ET GESTIONNAIRE DU RÉGIME

Au niveau fondamental, le Régime des CAAT existe pour verser une rente viagère à ses participants. Le maintien du taux de capitalisation est essentiel pour assurer la sécurité des prestations promises et pour respecter l'engagement pris par le Régime envers la majoration des prestations qui dépendent de la situation financière du Régime, telle que l'augmentation à titre de protection contre l'inflation.

Nous créons une valeur importante pour les participants et les employeurs et leur offrons la tranquillité d'esprit sachant qu'ils bénéficient de pensions sûres à des taux de cotisation stables et appropriés. Nous simplifions également le processus de participation de ces derniers tout en leur offrant des communications et services transparents, opportuns et accessibles.

Je suis ravi d'annoncer qu'au 1^{er} janvier 2019, le Régime était capitalisé à hauteur de 120 % sur une base de continuité et possédait une réserve de capitalisation de 2,6 milliards de dollars. Il s'agit de la neuvième année consécutive de croissance de la réserve de capitalisation du Régime. Le Régime demeure robuste malgré l'incertitude des temps. Nos évaluations à long terme continuent de prédire que le Régime demeurera robuste et résilient à l'avenir. La réserve de capitalisation offre une protection importante contre les chocs économiques ou démographiques difficiles à prévoir.

Au-delà de la constitution de réserves, la croissance et la diversification du nombre de participants au Régime, la défense d'intérêts de régimes de retraite à prestations déterminées (PD)

modernes, et la croissance du nombre de champions du Régime constituent d'autres priorités stratégiques visant à renforcer la robustesse du Régime.

L'adhésion croissante au Régime comprend l'augmentation et la diversification du nombre de participants par le biais de nouveaux employeurs, lorsque leur adhésion est mutuellement bénéfique. Ces fusions renforcent le Régime en améliorant la mutualisation des risques et en permettant des économies d'échelle, tout en offrant un régime de retraite en milieu de travail sécurisé à un plus grand nombre de Canadiens. La croissance des adhésions améliore la robustesse du Régime et augmente davantage la probabilité que le Régime disposera d'une réserve de capitalisation saine pour les années à venir. Elle augmente également la probabilité d'offrir des prestations conditionnelles et permet de réduire plus tôt les cotisations de stabilité aux termes de la conception DBprime.

La promotion des régimes de retraite PD modernes est l'une des principales activités de défense d'intérêts du Régime. Nous sommes d'avis que les régimes de retraite PD

modernes, comme le Régime des CAAT, constituent le moyen le plus efficace pour assurer la sécurité du revenu de retraite des Canadiens. Il s'agit d'une initiative de sensibilisation des participants, des employeurs et de l'ensemble de la société aux avantages des régimes PD modernes et à leur efficacité en ce qui a trait à la constitution d'un revenu de retraite sûr et durable.

Le projet de croissance du nombre de champions du Régime vise à faire comprendre aux participants et aux employeurs l'importance de la valeur offerte tant aux individus qu'aux organismes qui participent au Régime. Nous savons que, plus les participants sont informés des avantages que leur procure leur régime de retraite, plus ils y attachent de l'importance. Nous savons également que les participants et employeurs bien informés deviennent des promoteurs du Régime des CAAT et des autres régimes de retraite à prestations déterminées modernes.

À la fin de 2018, l'actif du Régime s'élevait à 10,8 milliards de dollars grâce au taux de rendement de ses placements, soit 0,5 % déduction faite des frais de gestion, dépassant ainsi de

Nos évaluations à long terme continuent de prédire que le Régime demeurera robuste et résilient à l'avenir.

1,3 % le rendement de la composition de l'actif et générerait une valeur ajoutée de 119 millions de dollars par rapport à l'indice de référence. Le rendement annualisé sur cinq ans s'élève à 8,7 % déduction faite des frais, dépassant de 2,15 % le rendement de la composition de l'actif stratégique et générant une valeur ajoutée de 1 milliard de dollars, tandis que le rendement annualisé sur 10 ans s'élève à 9,9 %, dépassant de 1,26 % le rendement de la composition de l'actif et générerait une valeur ajoutée de 1,4 milliard de dollars. Le succès de notre programme de placement au fil du temps a largement contribué à la sécurité des prestations et à la stabilité des cotisations dont bénéficient aujourd'hui les participants et les employeurs.

Je suis fier des accomplissements réalisés par notre équipe de professionnels dévoués en 2018 et j'attends avec impatience de relever les défis qui nous attendent à l'avenir. Je me sens choyé de faire partie d'une équipe d'employés passionnés et compétents qui, en collaboration avec les dirigeants du Régime, concentrent tous leurs efforts sur la prestation des rentes promises à un nombre croissant de participants et d'employeurs.



Derek W. Dobson,
Chef de la direction et
gestionnaire du Régime



Commentaire de la direction

Les participants font confiance au Régime pour gérer les risques liés à la démographie, à l'économie et au marché des investissements – qui sont associés au versement de rentes pendant des décennies – afin qu'ils puissent planifier leur retraite en sachant que leur rente viagère est prévisible et sure.

VOICI COMMENT NOUS ÉVALUONS NOTRE RÉUSSITE

Sécurité des prestations	Valeur	Cotisations stables
<p>La situation financière du Régime est solide, et nous sommes convaincus que nous respecterons nos obligations et nos engagements en matière de retraite aujourd'hui, demain et au-delà.</p> <p>Le rendement net à long terme des placements du Régime est supérieur au taux d'actualisation prévu dans son évaluation actuarielle.</p> <p>Grâce à la croissance et à la diversification des participants, la santé financière et les résultats à long terme du Régime s'améliorent.</p> <p>S'appuyant sur des hypothèses réalistes, les projections financières du Régime prévoient un raffermissement progressif de la sécurité des prestations au fil du temps.</p> <p>Nous comprenons parfaitement les risques qui pourraient influencer sur la viabilité du Régime et avons des plans pour les gérer et les atténuer.</p> <p>Nos participants et employeurs ont confiance dans la viabilité du Régime.</p>	<p>Maintien de l'appui élevé des participants et des employeurs à l'égard de la valeur des cotisations.</p> <p>Nous donnons un préavis d'au moins 10 mois de toute modification des prestations conditionnelles.</p> <p>Nous investissons dans les améliorations opérationnelles souhaitées, tout en gérant les couts à long terme.</p> <p>Nous cherchons à maintenir l'appui élevé des participants et des employeurs à l'égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la priorité donnée par le Régime à la sécurité des prestations, de l'expertise, de la participation à la gouvernance, de la confiance, des décisions en matière de gouvernance, y compris la croissance, et de l'appui à la défense des intérêts; • de la satisfaction à l'égard des services du Régime. <p>Nous offrons une solution de rechange attrayante aux employeurs et aux participants qui veulent réduire le stress, les couts et les risques associés à leur régime de retraite ou d'épargne-retraite actuel.</p>	<p>Les niveaux de cotisation sont suffisants pour réduire au minimum la probabilité que le Régime atteigne le niveau 1 (déficit).</p> <p>Il y a atténuation du risque d'une hausse des cotisations pour la conception DBprime dans les cinq ans suivant la réduction des cotisations de stabilité.</p> <p>Nous donnons un préavis d'au moins 10 mois de tout changement du taux de cotisation à la conception DBprime.</p>

Équité

Les participants de générations et de cohortes différentes peuvent s'attendre à recevoir à la retraite un montant comparable de prestations par dollar cotisé.

Nous bonifions périodiquement la protection conditionnelle contre l'inflation pour les participants retraités.

Nous offrons une bonification conditionnelle régulière au titre de l'inflation aux participants de la conception DBplus.

TABLE DES MATIÈRES

12 Faits saillants

14 Capitalisation du régime

19 Modifications apportées au Régime

22 Gestion des placements

30 Priorités stratégiques

31 Promouvoir les régimes de retraite PD modernes

33 Accroître la participation au Régime

35 Accroître le nombre de champions du Régime

37 Activités du Régime

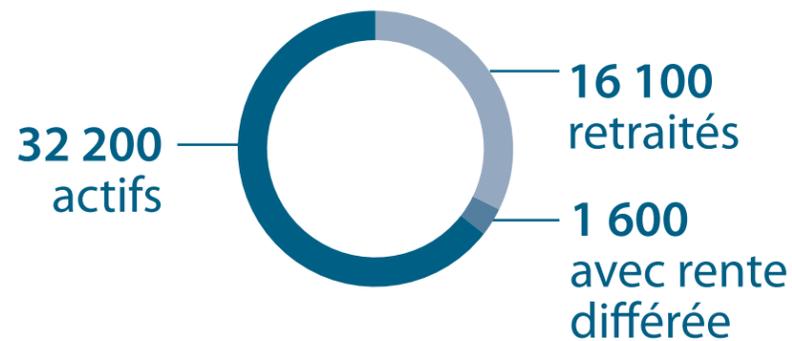
Les renseignements qui suivent donnent la perspective de la direction sur la situation financière et les activités du Régime de retraite des CAAT. Cette perspective comprend des données historiques et des énoncés prospectifs avec des hypothèses, des risques connus et inconnus et d'autres incertitudes. Les résultats réels du Régime différeront probablement de ceux prévus. La présente section doit être lue conjointement avec les états financiers et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

FAITS SAILLANTS DE 2018

COMMENTAIRE DE LA DIRECTION

49 900

participants



Augmentation nette de **3 530** participants en 2018



51

 employeurs

24 collègues 27 autres employeurs

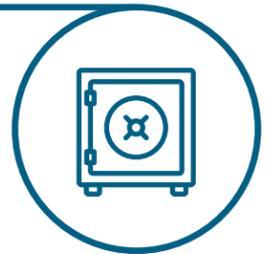


Capitalisation à

120 %

sur une base de continuité

Réserve de **2,6** milliards de dollars



à titre de protection contre une baisse des marchés d'investissement et les chocs démographiques



Actif net de **10,8** milliards de dollars

pour sécuriser les pensions

Rendement net des placements, annualisé

8,7 % sur 5 ans **9,9 %** sur 10 ans

Capitalisation du régime

COMMENTAIRE DE LA DIRECTION

La raison d'être du Régime des CAAT est de verser des rentes viagères à ses participants. Ainsi, le maintien d'une capitalisation adéquate du Régime est essentiel pour assurer la sécurité des prestations promises et pour préserver la capacité du Régime d'accorder des bonifications aux prestations selon sa situation financière, comme la protection contre l'inflation.

LA CAPITALISATION DU RÉGIME DEMEURE ADÉQUATE ET PERMET DE SÉCURISER LES PRESTATIONS COMME SUIV :

- recourir à une gestion globale des risques, y compris une analyse constante et détaillée des données du Régime, des conditions économiques, des projets de modifications législatives touchant les régimes de retraite et de l'évolution démographique pour prévoir et gérer les changements;
- utiliser des hypothèses réalistes et prudentes au sujet de la longévité et du profil démographique des participants, du rendement à long terme des placements, ainsi que de l'inflation;
- établir des taux de cotisation de base appropriés aux prestations acquises;
- établir les taux de cotisation de stabilité pour les participants de la conception DBprime aux niveaux requis pour satisfaire aux niveaux souhaités de sécurité des prestations;
- maintenir des réserves de capitalisation suffisantes pour amortir les chocs économiques et démographiques;
- investir les cotisations dans une gamme variée d'instruments financiers appropriés pour les obligations du Régime;
- évaluer les possibilités de croissance qui bonifient l'efficacité et la solidité du Régime.

SITUATION DE CAPITALISATION AU 1^{er} JANVIER 2019

D'après l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2019, le Régime est capitalisé à hauteur de 120 % selon l'approche de continuité, ce qui représente une hausse par rapport à l'évaluation précédente au 1^{er} janvier 2018, qui faisait état d'un taux de capitalisation de 118 %.

Cette situation de capitalisation permet :

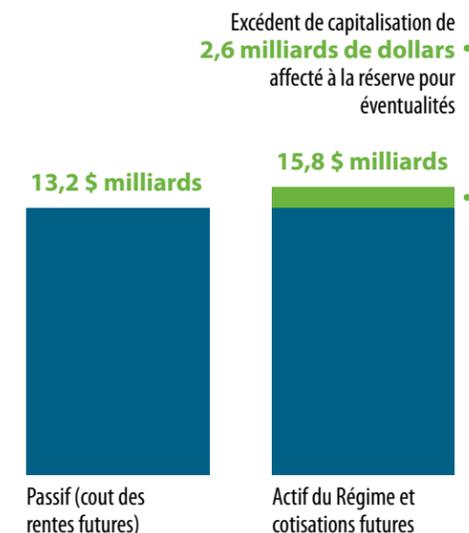
- d'appliquer chaque année les augmentations conditionnelles à titre de protection contre l'inflation aux rentes en cours de versement au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2022;
- d'appliquer chaque année les augmentations conditionnelles du taux du salaire moyen dans l'industrie aux rentes en cours de versement au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2022;
- de maintenir les taux de cotisation de la conception DBprime à leur niveau actuel jusqu'à la fin de 2023.

Réserves accrues pour protéger les prestations

En outre, le vigoureux rendement des placements du Régime au cours des cinq dernières années, conjugué aux cotisations de stabilité continues des participants à la conception DBprime, a permis au Régime d'accroître encore plus ses réserves pour les porter à 2,6 milliards de dollars, en hausse par rapport au montant de 2,3 milliards de dollars inscrit à l'évaluation précédente. Ces réserves constituent un outil pour assurer la sécurité des prestations et la stabilité à long terme des taux variables de cotisation, en permettant d'absorber l'impact d'une baisse des marchés boursiers, ou encore d'une croissance plus forte que prévu des obligations financières en raison des changements démographiques.

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Au 1^{er} janvier 2019



- L'évaluation actuarielle du Régime des CAAT est :
- une analyse ponctuelle de la santé financière du Régime, comparant le passif (cout des rentes futures) à l'actif, y compris les cotisations futures, avec la valeur marchande moyenne (lissée) de l'actif sur cinq ans;
 - exécutée selon une approche de continuité (en supposant que le Régime poursuit ses activités);
 - effectuée par un actuaire indépendant;
 - repose sur des hypothèses réalistes au sujet de l'espérance de vie des participants, des gains futurs, des conditions économiques et du rendement des placements;
 - déposée auprès des organismes de réglementation provinciaux et fédéraux au minimum tous les trois ans.

L'ajustement par lissage aligne l'actif sur le passif

Aux fins de l'évaluation actuarielle, une méthode de lissage est utilisée pour étaler et amortir sur une période de cinq ans les gains et les pertes d'investissement annuels. Le lissage de l'actif est utilisé dans le cadre des évaluations de régimes de retraite, car il harmonise mieux les rendements volatils potentiels aux objectifs à long terme de stabilité du financement et des cotisations. L'ajustement par lissage au 1^{er} janvier 2019 crée un coussin pour les réserves d'évaluation future de 161 millions de dollars, auquel s'ajoutent des réserves de capitalisation de 2,6 milliards de dollars.

Des hypothèses réalistes utilisent un taux d'actualisation inférieur

Au moins une fois par année, les hypothèses économiques et démographiques, servant aux prévisions de financement, sont passées en revue afin de s'assurer de leur réalisme et de leur adéquation par rapport à la tolérance au risque du Régime.

Le taux d'actualisation, qui comprend une estimation du rendement net futur à long terme du portefeuille de placements du Régime, est une hypothèse cruciale de l'évaluation actuarielle. En ce qui concerne l'évaluation au 1^{er} janvier 2019, le taux d'actualisation a été abaissé de 5,6 % à 5,5 % pour tenir compte des tendances futures prévues du rendement des marchés mondiaux et de l'accent mis par le Régime sur la sécurité des prestations et l'équité.

Chaque évaluation comprend une hypothèse d'espérance de vie adaptée au profil démographique des participants du Régime, d'après les résultats récents. L'évaluation au 1^{er} janvier 2019 suppose que les participants qui prendront leur retraite en 2019 vivront en moyenne jusqu'à 89 ans et toucheront leur rente jusqu'à cet âge. L'espérance de vie des générations futures de participants au Régime repose sur les tables de mortalité révisées de 2014 de l'Institut canadien des actuaires et sur une échelle d'amélioration de la mortalité qui prévoit d'autres augmentations de la longévité.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation sont mentionnées à la page 69 des états financiers.

HYPOTHÈSES RÉALISTES DE CAPITALISATION



Essentielles pour sécuriser les pensions

- Espérance de vie moyenne de 89 ans
- Taux d'actualisation de 5,50 %

Projections testées au moyen de la modélisation de la gestion actif-passif

Le Régime effectue une étude de modélisation de la gestion actif-passif (GAP) au moins tous les trois ans pour valider ses projections financières en fonction de divers scénarios économiques et démographiques. La tenue régulière de ces études assure une planification prudente et l'évaluation des possibilités et des risques émergents. La plus récente étude de la GAP a été menée en 2016 et la prochaine est prévue en 2019. Une étude provisoire a été réalisée en 2018 afin d'évaluer l'incidence de la création de la deuxième conception du régime, DBplus.

SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

Résultats concernant la capitalisation selon l'approche de continuité (sur une base cumulative modifiée)	1 ^{er} janvier 2019 Évaluation déposée
VALEUR DES ACTIFS :	(en millions de dollars)
Valeur marchande des actifs nets	10 818
Lissage des résultats	(161)
Valeur actuelle des cotisations futures	
Cotisations de base – DBprime	3 341
Cotisations de base – DBplus	535
Cotisations supplémentaires – DBprime	1 274
Valeur actuarielle totale des actifs	15 807
Passifs relatifs aux prestations acquises	9 606
Valeur actuelle des prestations futures des participants actifs	
DBprime	3 161
DBplus	371
Provision pour les indexations liées au service accumulé après 2007 offertes jusqu'en 2022	50
Provisions actuarielles totales	13 188
Réserve de capitalisation – avec lissage	2 618

Les montants ci-dessus ont été arrondis.

99 %

DE PROBABILITÉ D'ÊTRE TOUJOURS ENTIÈREMENT FINANCÉ DANS 20 ANS

Selon la modélisation de l'actif et du passif qui mesure les risques financiers et démographiques, et évalue la santé à long terme du Régime.

Les réserves, un outil précieux pour garantir la stabilité des taux de cotisation des rentes

Dans un régime de retraite conjoint comme le Régime des CAAT où les participants et les employeurs souhaitent des prestations sûres et des cotisations stables et prévisibles, les réserves constituent un outil important pour atteindre cet objectif. Si un ensemble d'événements, comme une baisse soutenue des marchés financiers internationaux, d'autres améliorations de la longévité des participants ou des tendances démographiques problématiques, entraîne un déficit de capitalisation, les participants et les employeurs seraient tenus ensemble de combler le déficit en réduisant les droits à retraite futurs ou en augmentant les cotisations à la conception DBprime.

Les réserves servent de coussin contre de tels chocs économiques et démographiques pour réduire la probabilité d'un déficit futur et réduire au minimum les risques de modification des prestations ou d'augmentation des cotisations à la conception DBprime.

Grâce à leur représentation paritaire aux instances de gouvernance du Régime des CAAT, les participants et les employeurs ont clairement fait connaître leur volonté d'accorder une prestation conditionnelle et d'éviter des réductions des prestations et des hausses futures des cotisations DBprime. Les réserves ont permis au Régime de respecter ces principes de capitalisation.

DEUX CONCEPTIONS DE RÉGIME, UNE SEULE POLITIQUE DE FINANCEMENT

Depuis sa création en 2006, la Politique de financement du Régime de retraite des CAAT contribue à la gestion des périodes de volatilité afin de maintenir la viabilité du Régime à long terme. La politique s'appuie sur les principes fondamentaux du Régime, à savoir le versement des prestations promises et conditionnelles, ainsi que sur son engagement à l'égard de l'équité pour l'ensemble des participants et d'une génération à l'autre. Dans la foulée de la création de la conception DBplus, la politique a été mise à jour en 2018 afin d'intégrer les activités de financement des deux conceptions du Régime selon ces mêmes principes.

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT GUIDE LA PRISE DE DÉCISIONS À LONG TERME

L'utilisation équilibrée des réserves, les cotisations de stabilité et les prestations conditionnelles améliorent la rentabilité du Régime.

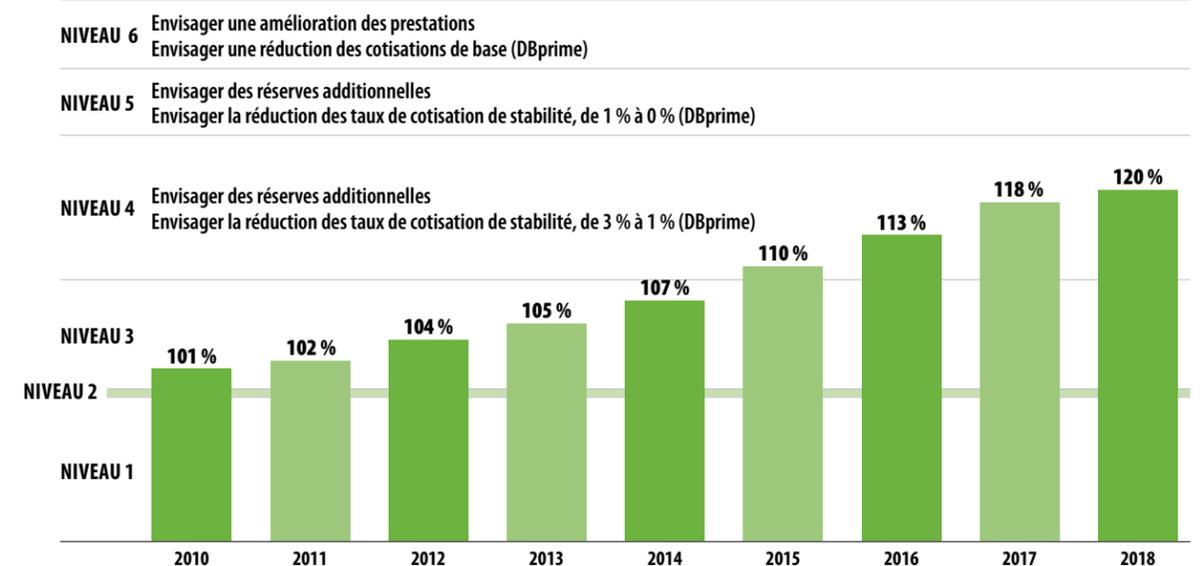
La Politique de financement définit pour le Régime six niveaux de santé financière et établit des lignes directrices permettant aux dirigeants du Régime d'utiliser les réserves, les cotisations de stabilité et les prestations conditionnelles pour gérer les périodes de volatilité, maintenir la viabilité du Régime à long terme et garantir les prestations tout en assurant l'équité entre les participants.

L'évaluation actuarielle déposée permet de déterminer le taux de capitalisation du Régime et d'identifier le niveau

auquel il se situe, selon la Politique de financement. Selon l'évaluation du 1^{er} janvier 2019, le Régime est encore au niveau 4. À ce niveau, les dirigeants du Régime disposent d'une marge de manœuvre suffisante pour déterminer la meilleure façon d'utiliser les réserves. Il est ainsi possible de combiner diverses options comme réduire les cotisations de stabilité (pour la conception DBprime), constituer des réserves supplémentaires et financer par anticipation des prestations conditionnelles.

Étant donné que la situation de capitalisation du Régime demeure au niveau 4 d'après la plus récente évaluation, les dirigeants du Régime ont jugé plus prudent de constituer des réserves additionnelles afin de contrer la volatilité persistante des marchés financiers et de garantir les prestations.

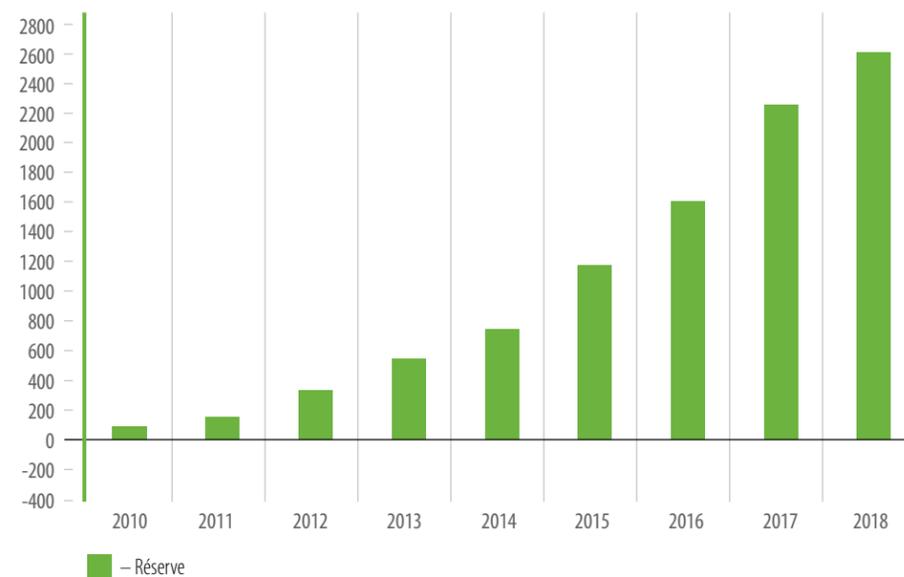
LE RÉGIME DEMEURE AU NIVEAU DE CAPITALISATION 4



Au 31 décembre. Le sommaire de la Politique de financement se trouve à la page 47.

ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION (au 31 décembre)

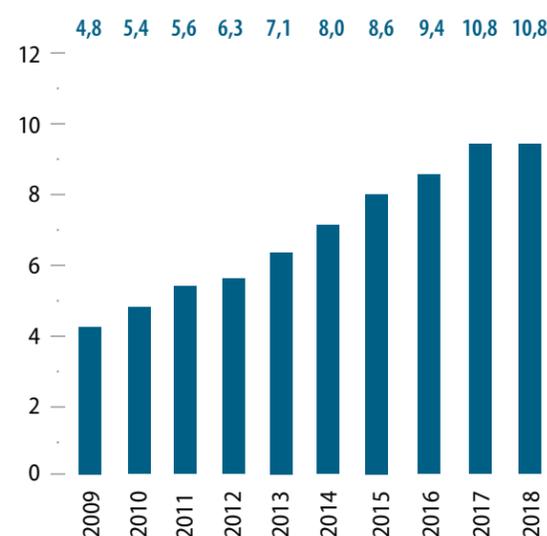
De 2010 à 2018 (en millions de dollars) selon l'approche de continuité

**Ajustements à la capitalisation :**

- Le taux de cotisation DBprime a augmenté de 1 % en 2008, 2009 et 2010
- Le taux de cotisation DBprime a augmenté de 0,8 % en 2012, et de 0,4 % en 2013 et 2014 afin de compenser l'augmentation des coûts relatifs à la longévité

AUGMENTATION DE L'ACTIF NET

(en milliards de \$, à la fin de chaque année)

**CHANGEMENT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS DE 2018**

(en millions de dollars)

Actif net au 31 décembre 2017	10 786
Revenu de placement	40
Cotisations reçues	495
Prestations versées	(479)
Frais d'administration des retraites	(8)
Dépenses relatives à la gestion des placements	(17)
Augmentation nette de l'actif disponible pour les prestations	31
Actif net au 31 décembre 2018	10 818

Les montants ci-dessus ont été arrondis.

Modifications apportées au Régime

COMMENTAIRE DE LA DIRECTION

CRÉATION D'UNE DEUXIÈME CONCEPTION DU RÉGIME, DBPLUS

Pour donner suite aux recommandations d'un groupe de travail mixte composé de participants et d'employeurs chargé de l'examen de la pertinence et de l'équité du Régime pour les participants qui travaillent à temps partiel ou à titre de contractuels dans le secteur collégial, le Régime a créé en 2018 une deuxième conception du Régime à prestations déterminées afin de mieux répondre aux besoins d'une main-d'œuvre de plus en plus diversifiée parmi les participants actuels et les organisations sectorielles et industrielles.

La deuxième conception du Régime, DBplus, fait partie du Régime des CAAT et est dotée de la même structure de gouvernance conjointe, de la même politique de financement, du même fonds d'investissement et de la même expertise en gestion que la conception initiale DBprime.

La conception novatrice de DBplus procure un revenu de retraite viager sûr à un taux de cotisation fixe. Les cotisations sont versées et les prestations s'accumulent sur la totalité des gains, afin de tenir compte de l'évolution des types de rémunération dans le secteur de l'enseignement postsecondaire et dans d'autres secteurs. Le calcul des prestations repose sur un pourcentage des cotisations fondé sur la totalité des gains, et non sur les services calculés à partir des heures travaillées. L'employeur verse des cotisations égales à celles du participant, conformément aux principes du Régime des CAAT selon lesquels les participants et les employeurs se partagent les coûts et les décisions du Régime. La conception de DBplus simplifie également la communication et l'administration du Régime, augmentant ainsi la valeur pour les employeurs.

Valeur accrue pour les participants qui travaillent à temps partiel et à titre contractuel

La conception DBplus offre une meilleure valeur aux participants qui travaillent à temps partiel ou à titre de contractuel grâce aux principales caractéristiques du Régime, soit la rente viagère, les prestations de survivant et la protection contre l'inflation, tout en éliminant d'autres composantes peu utilisées par ces participants, notamment la prestation de raccordement et l'accumulation des prestations pendant un congé d'invalidité.

Les participants actuels sont automatiquement couverts

À compter du 1^{er} janvier 2019, les quelque 8 400 participants actuels du Régime des CAAT qui travaillaient à temps partiel et à titre contractuel à la fin de l'exercice 2018 ont commencé à accumuler des droits à retraite dans la nouvelle conception du Régime à un taux de cotisation de 9 %, avec cotisation de contrepartie de l'employeur.

Les droits à retraite acquis en vertu de chaque conception sont versés en une prestation unique à la retraite ou à la cessation d'emploi. Autrement dit, les prestations DBplus s'ajoutent à celles déjà accumulées aux termes de DBprime. De même, les participants qui passent d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel pour un employeur participant à DBprime cotiseront et accumuleront des droits à retraite en vertu de cette conception du Régime.

À l'automne 2018, les participants qui travaillent à temps partiel et à titre contractuel ont reçu une trousse d'information sur DBplus et sur leur participation automatique à cette nouvelle conception du Régime en 2019. Les employeurs ont reçu de l'aide pour modifier la cotisation et apporter d'autres changements administratifs locaux, comme il est décrit à la page 38.

Un régime axé sur la croissance

En raison de sa valeur et de sa simplicité, la conception DBplus est également attrayante pour un employeur qui cherche à offrir à ses employés une bonne rente viagère sûre et prévisible, avec une certitude des coûts. Le taux de cotisation fixe se situe entre 5 % et 9 % des gains, tel qu'établi par l'employeur, souvent en consultation avec les participants, et il peut être appliqué progressivement.

La nouvelle conception s'inscrit dans la stratégie du Régime visant à renforcer sa solidité, grâce à la diversité des participants et à la croissance de leur nombre. L'information sur la stratégie de croissance du Régime figure à la page 33.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME

Le texte du Régime a été modifié le 1^{er} juin 2018 pour tenir compte des dispositions de la nouvelle conception DBplus et établir le cadre de sa mise en œuvre. Il s'agissait notamment de définir l'âge de la retraite anticipée à 50 ans aux termes de DBplus et de préciser les règles relatives au rachat de services passés qui s'appliqueraient aux participants de cette conception. La mise en œuvre de DBplus est résumée dans les sections sur les services aux participants et aux employeurs, aux pages 38 et 39.

La Politique de financement du Régime des CAAT a également été modifiée le 1^{er} juin 2018 afin d'intégrer le financement des deux conceptions du Régime, conformément à l'engagement du Régime en faveur de l'équité entre tous les groupes de participants. La politique complète figure dans la section sur la gouvernance à la page 47.

D'autres modifications ont été apportées au texte du Régime en 2018 afin d'approuver les nouveaux employeurs et les fusions décrits ci-dessous, et de faciliter la réalisation de la fusion avec le régime de retraite du Musée royal de l'Ontario qui a été amorcée en 2016. Ces modifications ont été soumises aux organismes de réglementation. Le texte du Régime est disponible sur le site Web du Régime.

Les modifications futures à l'appui de la croissance ont également été approuvées par les promoteurs du Régime et les ententes de fusion en cours seront annoncées et déposées auprès de l'organisme de réglementation.



RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DE L'INNOVATION EN MATIÈRE DE RÉGIMES DE RETRAITE

Le Régime de retraite des CAAT a reçu le prix de l'innovation en matière de conception et de réforme des régimes de retraite au World Pension Summit de 2018, tenu par Pensions & Investments à La Haye, aux Pays-Bas.

FUSIONS AVEC D'AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Régimes de retraite et d'épargne-retraite Torstar

Le 1^{er} octobre 2018, environ 800 participants actifs des régimes à prestations déterminées de Torstar sont devenus participants du Régime des CAAT. Lors du vote tenu dans le cadre du processus de consentement réglementaire, le projet de fusion a reçu l'approbation de 97 % des participants du régime à prestations déterminées de Torstar.

NOUVEAUX EMPLOYEURS PARTICIPANTS, FUSIONS AVEC D'AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Les organismes suivants ont adhéré au Régime aux dates indiquées.

Organisation	Date d'arrivée dans le Régime des CAAT	Type
Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa	1 ^{er} janvier 2018	Comprend la fusion des passifs au titre des prestations déterminées
Association canadienne du sport collégial	1 ^{er} mai 2018	Services futurs seulement
Conseil administratif des étudiants du Collège Lambton	1 ^{er} mai 2018	Services futurs seulement
Torstar Corporation et ses filiales concernées : Toronto Star Newspapers Limited et Metroland Media Group Ltd.	1 ^{er} octobre 2018	Comprend la fusion des passifs au titre des prestations déterminées
SHARE (Shareholder Association for Research & Education)	1 ^{er} janvier 2019	Services futurs seulement

Si les organismes de réglementation donnent leur approbation, les participants actifs et retraités des régimes de retraite Torstar toucheront des rentes fondées sur les dispositions du régime Torstar pour le service accumulé avant le 1^{er} octobre 2018 et des rentes fondées sur les dispositions du régime des CAAT relatives à la conception DBplus après cette date.

Grâce à cette entente, Torstar est devenu le premier employeur à adhérer au Régime des CAAT en vertu de DBplus.

À l'instar de tous les projets de fusion, le Régime a évalué intégralement les obligations et les risques des régimes de retraite Torstar afin de déterminer l'actif requis pour assumer la responsabilité de ces obligations sans entraîner de risques pour le Régime et ses participants actuels. Des demandes ont été présentées au surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (le surintendant) pour obtenir son consentement au transfert des actifs du régime de retraite à prestations déterminées de Torstar au Régime des CAAT.

Lorsque le surintendant aura donné son consentement, l'actif et les obligations liées aux prestations antérieures de tous les régimes de retraite à prestations déterminées de Torstar seront transférés au Régime des CAAT, qui assumera dorénavant la responsabilité de tous les paiements des rentes aux participants des régimes de retraite de Torstar.

Le 1^{er} janvier 2019, environ 1 000 employés de Torstar qui participent à son REER collectif et à ses régimes d'épargne à cotisations déterminées ont également adhéré à DBplus, et 1 000 autres employés sans régime d'épargne-retraite auront la possibilité d'y adhérer.

Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa

Les participants du Régime de retraite du Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa (BSJ) se sont joints au Régime des CAAT le 1^{er} janvier 2018 pour leurs services futurs. La vaste majorité des participants du Régime de retraite du BSJ a voté en faveur de la fusion des régimes. Lors du processus de consentement qui s'est terminé en fin 2017, la totalité des participants actifs du BSJ a voté en faveur de la fusion des régimes; le taux de participation au vote était de 99,6 %.

Si les organismes de réglementation donnent leur approbation, les 300 participants actifs, retraités et ayant droit à une rente différée recevront une rente fondée sur les dispositions du régime du BSJ pour le service accumulé au 31 décembre 2017 et une rente fondée sur les dispositions du régime des CAAT pour le service accumulé après cette date.

Une demande de transfert d'actifs du régime du BSJ est en attente du consentement du surintendant. Lorsque le consentement sera obtenu, l'actif et les obligations liées aux prestations antérieures du régime de retraite du BSJ seront transférés au Régime des CAAT, qui assumera dorénavant la responsabilité de tous les paiements des rentes aux participants des régimes de retraite du BSJ.

Membres de l'équipe actuarielle, secteur croissance (de gauche à droite) : Andrea King, Ibrahim Toor, et Miranda MacDonald.



Gestion des placements

COMMENTAIRE DE LA DIRECTION

Le programme de placement du Régime de retraite des CAAT est conçu de façon à générer un rendement à long terme suffisant pour assurer la sécurité des prestations en fonction d'un niveau de risque approprié pour le Régime et ses objectifs stratégiques.

L'équipe de professionnels de l'investissement met en œuvre la stratégie de placement énoncée par le Conseil des fiduciaires. L'équipe fait des recommandations au Conseil sur la composition de l'actif du Régime, au moyen d'études périodiques de modélisation de l'actif-passif. Ces études évaluent les résultats potentiels futurs de diverses catégories d'actifs sur le niveau de capitalisation du Régime et les taux de cotisation DBprime selon divers scénarios économiques et démographiques.

La stratégie de placement du Régime est mise en œuvre au moyen d'une combinaison de relations avec des gestionnaires de placements externes ainsi que de placements et de coinvestissements dans des fonds de marchés privés (placements directs dans des sociétés privées avec un investisseur principal).

PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ

Les fonds de la caisse sont bien diversifiés et investis dans diverses catégories d'actifs.

Le portefeuille de placement du Régime se divise en trois grandes catégories d'actifs : les instruments sensibles aux taux d'intérêt, les instruments sensibles à l'inflation et les instruments d'amélioration du rendement.

Les instruments sensibles aux taux d'intérêt et ceux sensibles à l'inflation aident à compenser les répercussions des variations des taux d'intérêt et de l'inflation sur l'évaluation des paiements des rentes du Régime. Les catégories d'actifs sensibles aux taux d'intérêt comprennent les obligations à long terme et universelles, tandis que les catégories d'actifs sensibles à l'inflation comprennent les actifs réels (immobilier et infrastructure), les obligations à rendement réel et les produits de base.

Les actifs améliorant le rendement, comprenant des actions publiques et privées, aident le Régime à atteindre son taux de rendement prévu et à maintenir des taux de cotisation adéquats et stables pour les participants et employeurs.

Politique sur la composition de l'actif

Au cours des deux dernières années, la composition de l'actif du fonds de placement a légèrement changé, passant des actions de sociétés cotées au capital-investissement et aux actifs réels, en réponse aux conclusions de l'étude de modélisation de l'actif-passif de 2016. Ces investissements à long terme concordent bien avec la nature à long terme des obligations et la

tolérance aux risques du Régime, étant donné sa capacité à faire face aux périodes d'instabilité à court terme. En 2018, des progrès ont été réalisés pour rapprocher la répartition du capital-investissement et d'actifs réels de leur cible respective de 15 % et de 20 %.

Toujours en 2018, les actions canadiennes ont cessé de constituer un élément distinct de la composition de l'actif. Les actions canadiennes restantes font maintenant partie de la catégorie d'actions des marchés mondiaux développés.

En 2019, la Politique sur la composition de l'actif sera de nouveau examinée dans le cadre d'une étude de modélisation de l'actif-passif qui utilisera des hypothèses à jour sur le rendement futur des catégories d'actifs, les risques de marché et les données démographiques des participants du Régime.

Partenaires stratégiques

L'équipe du Régime des CAAT responsable des placements supervise la mise en œuvre et le suivi de la répartition de l'actif qui est exécutée dans le cadre des activités de plus de 50 gestionnaires de placements et de fonds dans des catégories d'instruments émis par des sociétés ouvertes ou

fermées. En outre, le recours à des coinvestissements dans des instruments de sociétés privées et des infrastructures demeure une composante majeure de ces portefeuilles.

Aux fins de la sélection de gestionnaires de fonds et de placements ainsi que de partenaires de coinvestissement à recommander au Comité du portefeuille du Conseil des fiduciaires, ainsi que de leur surveillance continue, l'équipe chargée des placements adopte des processus rigoureux de contrôle préalable. De cette façon, l'équipe peut retenir les services de gestionnaires de fonds et de placements qui répondent aux critères suivants :

- intérêts compatibles à ceux du Régime
- équipes unies très performantes
- solides feuilles de route établies à l'aide de stratégies de placements convaincantes et durables
- en ce qui concerne les investissements dans un fonds, volonté d'accorder aux investisseurs des droits et des protections raisonnables.

Dans le cadre de ces processus, qui varient selon les catégories de placements dans les sociétés ouvertes

Le rendement obtenu sur cinq ans a permis d'augmenter de plus d'un milliard de dollars la valeur de l'actif du Régime par rapport au rendement de son portefeuille de référence.

et fermées et les coinvestissements, une foule de facteurs liés à l'entreprise sont pris en considération : la structure, l'effectif, la stratégie et le processus d'investissement, les caractéristiques du portefeuille, l'importance accordée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que les frais imposés. En outre, l'équipe des finances du Régime exerce un contrôle préalable des opérations, afin d'atténuer les risques non liés aux placements, comme des erreurs dans la déclaration d'information ou les opérations, ainsi que la fraude.

Julie Cays,
Chef des placements



REVUE DES MARCHÉS EN 2018

L'année 2018 a été la plus faible pour les marchés boursiers mondiaux depuis 2008. Ainsi, les marchés ont fortement fléchi au quatrième trimestre en raison de la hausse des taux d'intérêt, du ralentissement de l'économie mondiale, de la fermeture du gouvernement américain et des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis.

Au Canada, l'indice composé S&P/TSX a reculé de 8,9 % sur un an, en grande partie en raison de la baisse des prix de l'énergie. Huit des dix secteurs ont enregistré des rendements négatifs en 2018, et l'énergie a eu les pires résultats.

Aux États-Unis, l'indice S&P 500 a augmenté de 4,2 % en dollars canadiens, mais en dollars américains, il a diminué de 4,4 % sur un an. La tendance a été alimentée par une hausse des taux d'intérêt, la Réserve fédérale augmentant son taux quatre fois – chaque fois de 25 points de base. Ces relèvements

de taux ont fait craindre que des taux plus élevés ralentissent la croissance du crédit et les bénéfices futurs des sociétés.

Sur les marchés étrangers, les actions internationales ont chuté de 6,0 % en dollars canadiens et les inquiétudes concernant les négociations en cours sur le Brexit expliquent en partie ce déclin. Les marchés émergents ont baissé de 6,9 % en raison des préoccupations liées à la croissance mondiale, en particulier l'affaiblissement de l'économie chinoise.

En 2018, la Banque du Canada a porté son taux d'intérêt à 1,75 %, avec trois hausses de taux de 25 points de base chacune. Le taux de la Banque est à son plus haut niveau depuis décembre 2008 et malgré cela, le dollar canadien a chuté par rapport aux principales devises.

SOLIDE RENDEMENT À LONG TERME

En dépit du contexte difficile sur les marchés, le fonds de placement

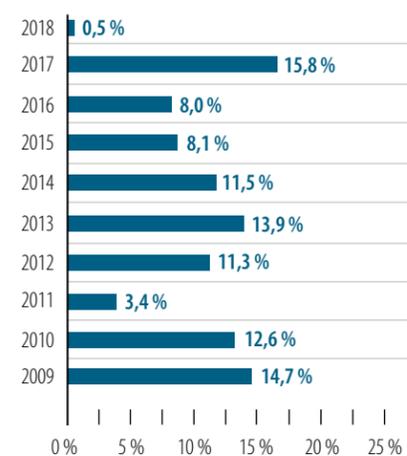
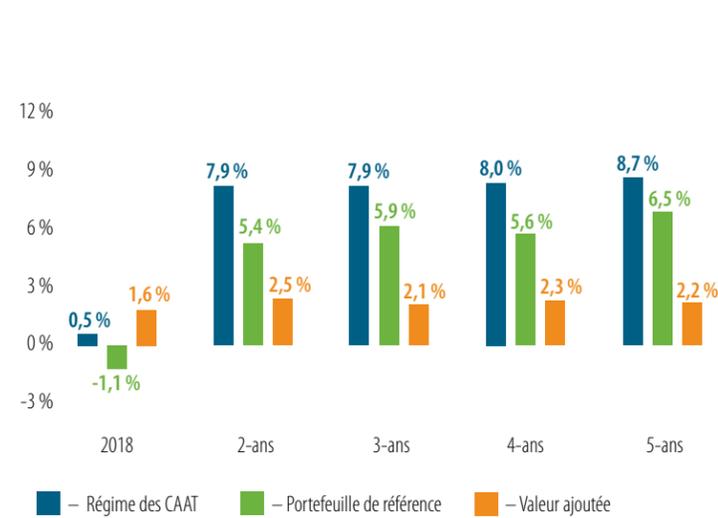
du Régime a affiché en 2018 un rendement de 0,5 %, déduction faite des frais de gestion des placements. Bien que le portefeuille de référence de la Politique sur la composition de l'actif ait diminué de 1,1 %, la valeur ajoutée de la gestion active affiche un solide rendement de 1,6 %. Par conséquent, l'actif de 10,8 milliards de dollars du Régime est demeuré stable cette année.

Au cours des cinq dernières années, le Régime a enregistré un taux de rendement annualisé de 8,7 %, déduction faite des frais de gestion, dépassant ainsi de 2,2 % par année le rendement de son portefeuille de référence. Le rendement obtenu sur cinq ans a permis d'augmenter de plus d'un milliard de dollars la valeur de l'actif du Régime par rapport au rendement de son portefeuille de référence.

En termes absolus, les portefeuilles d'actions de sociétés publiques ont

TAUX DE RENDEMENT ANNUELS

(net des frais de gestion des placements)

**RENDEMENT NET COMPARÉ AU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE**

produit en 2018 des rendements négatifs, le rendement des marchés des obligations publiques était généralement stable et celui de l'ensemble des catégories d'actifs des marchés privés était positif. La politique de couverture du risque de change du Régime, définie dans l'Énoncé des politiques et procédures de placement, a également enregistré des résultats à la baisse.

Par rapport aux portefeuilles de référence, les marchés publics et privés ont contribué positivement à la valeur ajoutée en 2018 et au cours des cinq dernières années.

La performance de chaque catégorie d'actifs se mesure par rapport au rendement d'un portefeuille de référence, comme l'indique le tableau ci-dessous. Les paragraphes suivants présentent des commentaires sur ce rendement.

Actions des marchés mondiaux industrialisés

La gestion du portefeuille d'actions des marchés mondiaux industrialisés est assurée par des gestionnaires ayant des mandats canadiens, américains, internationaux et mondiaux plus vastes. Ce portefeuille global a dépassé son indice de référence (l'indice MSCI Monde) en 2018.

Le sous-portefeuille d'actions mondiales a également grandement ajouté de la valeur en 2018. Le portefeuille a bénéficié de décisions visant la sélection d'actions dans un certain nombre de secteurs et de pays.

Le sous-portefeuille d'actions canadiennes comporte un léger biais en faveur d'actions à capitalisation moyenne de qualité supérieure. Le portefeuille a surpassé l'indice composé S&P TSX en 2018 en raison d'une sous-pondération du secteur de l'énergie.

Le sous-portefeuille d'actions des États-Unis est structuré de façon à ce que la majorité du risque actif relève de mandats de gestion d'alpha portable. Ce programme consiste à utiliser des produits dérivés pour reproduire le rendement de l'indice (S&P 500 dans le présent cas) et des fonds de couverture plutôt que d'effectuer la gestion active de la catégorie d'actifs que représente l'indice, soit des valeurs à forte capitalisation des États-Unis dans ce cas-ci. Dans l'ensemble, le programme a suivi le portefeuille repère en 2018. Le portefeuille comporte également un biais en faveur des actions à capitalisation moyenne aux États-Unis; cette position a réduit la valeur, car ces actions ont moins bien réussi que celles à capitalisation élevée dans le portefeuille de référence.

Le sous-portefeuille d'actions internationales a également perdu de la valeur en 2018. Ce portefeuille a été

RENDEMENT NET DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS PAR RAPPORT AU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE

Au 31 décembre 2018 (après déduction des dépenses)

CATÉGORIE D'ACTIFS	PLACEMENTS DU RÉGIME DES CAAT** (en millions de dollars)	RENDEMENT DU RÉGIME DES CAAT EN 2018	PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE	RENDEMENT DU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE	VALEUR AJOUTÉE
Sensible au taux d'intérêt					
Obligations nominales à long terme	1 831 \$	0,1 %	Indice des obligations à long terme FTSE TMX	0,3 %	(0,3 %)
Obligations nominales universe	547 \$	1,6 %	Indice obligataire universel FTSE TMX	1,4 %	0,2 %
Sensible à l'inflation					
Obligations à rendement réel	495 \$	0,0 %	Rendement réel du portefeuille d'obligations à rendement réel	0,0 %	0,0 %
Actifs réels	1 832 \$	7,5 %	IPC + 5 %	6,7 %	0,8 %
Produits de base	510 \$	(4,2 %)	Indice des produits de base S&P GSCI	(6,1 %)	1,9 %
Amélioration du rendement					
Actions des marchés mondiaux développés*	3 485 \$	1,5 %	Indice MSCI Monde	(0,5 %)	2,0 %
Actions des marchés émergents	1 080 \$	(12,2 %)	Indice MSCI Marchés émergents	(6,9 %)	(5,3 %)
Capital-investissement	947 \$	24,9 %	MSCI ACWI + 3 %	1,7 %	23,2 %

* Les actions mondiales développées comprennent les portefeuilles Actions canadiennes, Actions américaines, Actions internationales et Actions mondiales. Le rendement total du fonds de 0,5% comprend (2,18)% de l'impact de la couverture de change.

**Les actifs investis reflètent les expositions effectives (expositions réelles plus les positions de recouvrement). Les chiffres ne correspondent pas en raison de l'arrondissement.

structuré avec une préférence pour les actions à faible capitalisation, ce qui a grandement contribué à son faible rendement.

Actions des marchés émergents

Le portefeuille d'actions des marchés émergents est structuré de façon à mettre l'accent sur les valeurs dont le rendement provient essentiellement de la croissance de la demande intérieure de biens de consommation dans ces marchés. Cela suppose une surpondération des secteurs des biens de consommation, des soins de santé, des finances, et du commerce électronique et une sous-pondération des secteurs des produits de base. Cette position a réduit la valeur en 2018, car les secteurs axés sur la consommation ont affiché un rendement inférieur.

Produits de base

Le portefeuille des produits de base est structuré de façon à atteindre le même rendement que l'indice S&P GSCI Enhanced; cette décision sur la structure a contribué à son rendement supérieur à l'indice de référence en 2018.

Obligations

Les portefeuilles d'obligations universelles et à rendement réel sont gérés passivement et ont enregistré un rendement conforme à leur portefeuille de référence en 2018. Au début de 2018, le Régime a mis en place un mandat de gestion active du risque de change qui est appliqué sous forme de gestion d'alpha portable, dans le cadre duquel l'exposition de l'indice est obtenue au moyen de la répartition passive d'obligations à long terme.

Cette situation, conjuguée à un mandat de gestion active

d'obligations à long terme, a engendré un rendement légèrement inférieur en 2018.

Capital investissement

Le portefeuille d'actions de sociétés fermées se compose de fonds et de coinvestissements diversifiés à l'échelle mondiale. Bien que les fonds continuent de constituer la majorité du portefeuille, les coinvestissements sont devenus une plus grande priorité stratégique. Les coinvestissements sont généralement utilisés dans le but de réduire ou d'éliminer les frais de gestion et les incitatifs qui seraient autrement payables aux gestionnaires de fonds, de même que de contribuer à personnaliser les caractéristiques du portefeuille. Depuis le lancement du programme, le Régime a réalisé sept coinvestissements dans des placements privés, dont une réalisation globale à un taux de rendement élevé.

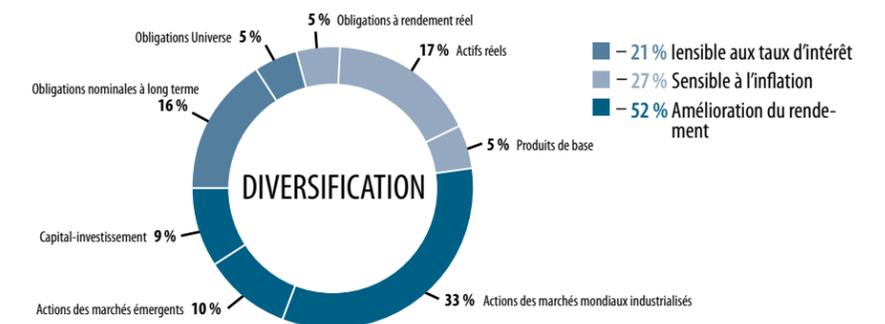
En 2018, le portefeuille a surpassé son portefeuille de référence, grâce à une rigoureuse sélection des gestionnaires par rapport à l'ensemble des fonds disponibles. Le portefeuille de capital-investissement a généré un taux de rendement interne net de 24,2 % ce qui correspond à un multiplicateur net de 1,5 depuis sa création en 2009. Les placements de la caisse et les coinvestissements ont contribué au solide rendement du portefeuille.

Biens immobiliers

Le portefeuille de biens immobiliers comprend les investissements privés dans les infrastructures et les biens immobiliers, y compris des terres agricoles canadiennes, qui sont détenus par le biais de fonds d'investissement privés et de coinvestissements. Le portefeuille représente plus de 16 % de l'actif du Régime, par rapport à une cible à long terme de 20 %.

Le portefeuille d'infrastructures est diversifié à l'échelle mondiale et

INVESTISSEMENTS DE 10,8 MILLIARDS \$ BIEN DIVERSIFIÉS



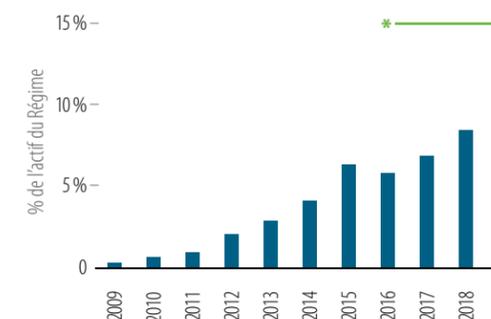
met de plus en plus l'accent sur les coinvestissements qui, tout comme les coinvestissements privés du Régime, bénéficient généralement de frais de gestion moins élevés que pour les fonds d'investissement.

Les actifs canadiens représentent la majorité des biens immobiliers du Régime. Toutefois, au cours des dernières années, la stratégie sur les biens immobiliers a été

progressivement axée sur une exposition accrue aux placements à l'extérieur du Canada.

En 2018, le portefeuille des biens immobiliers a continué de profiter de valeurs historiquement élevées tant dans l'infrastructure que dans l'immobilier, à l'exception du secteur de l'immobilier de détail, où la valeur est affectée par la demande des consommateurs.

CAPITAL-INVESTISSEMENT



* Nouvelle cible de la politique : La politique d'affectation en capital-investissement a augmenté de 5 % à 15 % en 2016

PLACEMENTS EN ACTIFS RÉELS



* Nouvelle cible de la politique : La politique d'affectation en Actifs réels (infrastructure et immobilier) a augmenté de 15 % à 20 % en 2016

Membres de l'équipe de gestion des placements (de gauche à droite) : Hager Osman, Kevin Fahey, Asif Haque, et Theresa Wilson.

INVESTIR POUR LA PÉRENNITÉ

En matière de placements, le Régime des CAAT a pour principal objectif de maximiser le rendement à long terme ajusté en fonction du risque, afin de protéger les prestations de retraite et de les offrir aux taux de cotisation adéquats. Les responsables du Régime des CAAT estiment qu'à long terme les sociétés qui sont dotées de bonnes structures et pratiques de gouvernance seront plus performantes que celles qui n'en ont pas et que la gestion des risques pesant sur le rendement à long terme des actionnaires comprend la sensibilisation et la gestion des répercussions environnementales et sociales des activités opérationnelles d'une société. Faire fi de ces répercussions peut, entre autres choses, nuire à la réputation de l'entreprise et, par conséquent, entraîner un mauvais rendement financier.

Trois aspects des activités de placement du Régime sont influencés par sa politique en matière d'investissement responsable : le vote par procuration, l'engagement des sociétés et la prise en considération par les gestionnaires de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le processus de gestion des placements.

Principes d'investissement responsable

Le Régime des CAAT est l'un des signataires de l'initiative des Principes

pour l'investissement responsable, qui est soutenue par l'Organisation des Nations Unies. Il se joint ainsi à plus de 2 000 investisseurs institutionnels dans plus de 50 pays. Selon les signataires de l'initiative, la création d'une valeur à long terme repose sur un système financier mondial pérenne et efficace du point de vue économique. Ce système récompensera les investissements responsables à long terme et profitera à l'environnement comme à la société tout entière.

Vote par procuration

La Politique en matière d'investissement responsable du Régime stipule que le Régime exercera de façon responsable et avisée les droits de vote par procuration que lui confère la détention d'actions et que les propositions des actionnaires qui touchent aux questions sociales, environnementales et de gouvernance seront examinées au cas par cas en tenant compte de l'incidence éventuelle des mesures proposées sur la valeur pour les actionnaires.

Le Régime encourage activement les sociétés à améliorer l'information fournie sur les facteurs et les risques liés aux questions sociales, environnementales et de gouvernance, afin que les investisseurs soient plus aptes à prendre en considération ces facteurs au moment d'évaluer les

risques et les rendements possibles des placements dans leur portefeuille.

En règle générale, le Régime vote pour les propositions recommandant aux sociétés l'adoption de politiques qui s'appuient sur les conventions de l'Organisation internationale du Travail, sur les principes environnementaux du Ceres ou sur les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales.

Engagement des sociétés

Le Régime des CAAT a joint les rangs d'autres investisseurs institutionnels au Canada en vue d'encourager les organismes de réglementation canadiens et la direction des sociétés publiques canadiennes à adopter de meilleures pratiques de gouvernance et une meilleure communication des risques sociaux, environnementaux et de gouvernance.

Coalition canadienne pour une bonne gouvernance

Le Régime est membre de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance depuis 2005. La Coalition a été constituée pour défendre les intérêts des investisseurs institutionnels en faisant la promotion de bonnes pratiques de gouvernance dans les sociétés canadiennes ouvertes et de l'amélioration du cadre réglementaire pour aligner le mieux possible les intérêts des conseils d'administration et des directions sur ceux de leurs actionnaires. Parmi les membres de la Coalition, on retrouve divers investisseurs institutionnels (régimes de retraite, fonds communs de placement et autres gestionnaires de portefeuille). Ensemble, ils représentent des actifs d'environ quatre billions de dollars.

Julie Cays, chef des placements au Régime des CAAT, est ancienne présidente et actuelle vice-présidente du

conseil d'administration de la Coalition et, à ce titre, elle participe aux réunions de mobilisation avec des administrateurs de conseils d'administration de sociétés publiques canadiennes.

En 2018, la Coalition a élaboré et publié des lignes directrices à l'intention des conseils d'administration sur l'évaluation, la surveillance et la divulgation des enjeux environnementaux et sociaux. Le document s'intitule Manuel à l'intention de l'administrateur.

SHARE

Le Régime des CAAT est membre de SHARE, la Shareholder Association for Research & Education. Cet organisme canadien collabore avec des investisseurs institutionnels pour promouvoir des pratiques d'investissement responsable par la propriété active, la recherche et l'éducation.

Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite

Des membres de l'équipe responsable des placements du Régime des CAAT participent activement à l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite. La mission de l'Association est de promouvoir, dans l'intérêt des promoteurs et des bénéficiaires de régimes de retraite, de saines pratiques d'investissement et de gouvernance. L'Association a également pour objectif d'évaluer et de promouvoir de saines normes de gouvernance d'entreprise au Canada.

Julie Cays, chef des placements, et Kevin Fahey, directeur des placements, sont tous deux anciens présidents du conseil d'administration de l'Association.

Institutional Limited Partners Association

L'Institutional Limited Partners Association (ILPA) est une association sectorielle mondiale composée d'investisseurs

commanditaires dans des fonds de capital-investissement. Le Régime de retraite des CAAT est membre actif de cette Association dont il a ratifié les principes relatifs au capital-investissement. Ces principes servent à promouvoir l'harmonisation des intérêts, de la bonne gouvernance et de la transparence qui jettent les bases pour des rapports efficaces entre les commanditaires et les commandités. Les principes exhortent les commandités à divulguer les risques autres que financiers, y compris les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, à l'échelle des fonds et du portefeuille de l'entreprise, dans les rapports qu'ils produisent à l'intention des commanditaires.

CDP

Le Régime des CAAT est signataire du CDP (anciennement intitulé le Carbon Disclosure Project). Agissant au nom de centaines d'investisseurs institutionnels, le CDP encourage les entreprises de par le monde à communiquer des données sur leurs émissions de gaz à effet de serre, leur consommation d'eau et leurs stratégies pour gérer les changements climatiques et les risques de déforestation. Ces données permettent aux investisseurs d'évaluer les risques compris dans leur portefeuille qui

se rapportent à ces facteurs et aux entreprises de mesurer et de gérer leur empreinte environnementale.

Prise en compte de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le processus de gestion des placements

À titre d'investisseur à long terme, le Régime encourage ses gestionnaires de placements et de la caisse à prendre en compte les facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le processus décisionnel sur les placements. L'un des moyens employés pour y arriver consiste à effectuer un contrôle préalable des gestionnaires actuels et potentiels, ainsi qu'à envoyer chaque année un questionnaire aux gestionnaires de placements et aux commandités. Ce questionnaire renferme une série de questions portant sur la prise en compte de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le processus de gestion de placements. Le Régime a fait le suivi de ces réponses sur plus de dix ans et a constaté que les gestionnaires de placements et de la caisse tiennent davantage compte de l'incidence des facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement.

L'OPINION DU RÉGIME DES CAAT EST IMPORTANTE DANS LES GROUPES DE GOUVERNANCE



Julie Cays, chef des placements, est vice-présidente du conseil d'administration de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance.

Julie Cays, chef des placements, et Kevin Fahey, directeur des placements, sont tous deux anciens présidents du conseil d'administration de l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite.



VOTES PAR PROCURATION EXERCÉS EN 2018

Les votes par procuration sont organisés de manière à inciter les sociétés à devenir responsables sur le plan de l'environnement et de la politique sociale, à adopter de saines pratiques de gouvernance et à communiquer des renseignements sur les facteurs et les risques liés aux questions sociales, environnementales et de gouvernance. En 2018, il y a eu vote sur plus de 11 600 dossiers lors des réunions de plus de 1 000 des entreprises du portefeuille du Régime des CAAT.

Priorités stratégiques

COMMENTAIRE DE LA DIRECTION

En 2018, le Régime a mis au point une stratégie triennale axée sur les initiatives suivantes qui demeureront prioritaires dans son Plan stratégique 2019-2021 : promouvoir les régimes de retraite à prestations déterminées (PD) modernes, ainsi qu'accroître le nombre de participants et de champions du Régime.

1. PROMOUVOIR LES RÉGIMES PD MODERNES

Une des principales activités de défense des intérêts du Régime, cette initiative favorise les gains d'efficacité et d'autres avantages des régimes PD modernes pour les participants et la société, à titre de solution durable pour assurer la sécurité du revenu de retraite.

2. ACCROITRE LE NOMBRE DE PARTICIPANTS AU RÉGIME

Cela comprend l'augmentation et la diversification de la participation, grâce à de nouveaux employeurs participants et à des fusions avantageuses avec d'autres régimes. Par le biais d'une meilleure mise en commun des risques, de gains d'efficacité et de l'amélioration de l'accès à des régimes de retraite d'employeurs surs, le Régime sera plus solide.

3. ACCROITRE LE NOMBRE DE CHAMPIONS DU RÉGIME

L'accent est mis sur des efforts pour mieux faire connaître et comprendre aux participants et aux employeurs la valeur que leur procure le Régime, pour eux et leur organisation. Ainsi, ils pourront tirer le meilleur parti des nombreuses caractéristiques du Régime et deviendront des défenseurs bien informés du Régime des CAAT et d'autres régimes PD modernes.

Sylvia Golebiowski, Chef de l'équipe de formation des participants, pendant qu'elle anime l'une des séances régionales sur la planification de la retraite au Collège Seneca.



PRIORITÉ STRATÉGIQUE N° 1 : PROMOUVOIR LES RÉGIMES PD MODERNES

Les sondages annuels auprès des participants montrent qu'ils appuient grandement les efforts de défense des intérêts du Régime. Lors du sondage mené en 2018 auprès des participants actifs, 97 % d'entre eux ont déclaré qu'ils s'attendent à ce que le Régime prenne activement part au débat sur les régimes publics.

En 2018, le personnel du Régime a présenté 25 exposés à l'industrie, rédigé six articles et donné des entrevues pour de nombreux autres articles au sujet du succès du Régime des CAAT en tant que modèle de régime PD moderne.

Appui des dirigeants de l'industrie aux discussions éclairées et à la recherche

Le personnel du Régime participe activement à divers groupes du secteur des régimes de retraite afin de défendre le point de vue des régimes de retraite conjoints et, surtout, de faire connaître et comprendre la perspective des régimes conjoints à prestations déterminées modernes.

Derek Dobson, chef de la direction du Régime, copréside le Canadian Public Pension Leadership Council (CPPLC), un groupe impartial composé de représentants de 10 régimes de retraite publics de partout au pays qui s'emploie à éclairer le débat sur les politiques nationales en matière de régimes de retraite, en s'appuyant sur des données factuelles. John Cappelletti, conseiller spécial, siège au comité de communication du CPPLC. Cet organisme a chargé le réputé actuaire à la retraite Robert L. Brown d'examiner les répercussions sociales des régimes de retraite. Les constatations de l'étude ont été présentées au Forum des régimes de retraite du CPPLC en novembre 2018*.

Le Régime est membre du National Pension Hub for Pension Knowledge & Research, dont l'objectif est d'être

Un modèle de réussite : un régime PD moderne

une infrastructure durable pour la recherche indépendante et objective sur les régimes de retraite. Ces recherches visent entre autres, à favoriser l'élaboration de solutions novatrices aux problèmes de conception, de gouvernance et d'investissement pour les régimes de retraite.

Des membres du personnel du Régime siègent à l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) : Derek W. Dobson, au conseil d'administration; Evan Howard, vice-président, Gestion des pensions, au comité national de la politique de l'ACARR; John Cappelletti, conseiller spécial, au comité des projets stratégiques et des communications, ainsi que David Gordon, gestionnaire, Affaires publiques, au conseil régional de l'Ontario.

COMMENT LES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES MODERNES AVANTAGENT LE CANADA

- Les participants retraités, confiants dans leur revenu mensuel régulier, dépensent leur rente, stimulant ainsi les économies locales.
- Un revenu de retraite adéquat réduit la dépendance des aînés à l'égard des programmes sociaux gouvernementaux.
- Au cours de leurs années de travail, les participants se préoccupent moins de l'épargne-retraite, ce qui est avantageux pour eux et leurs employeurs, grâce à la réduction du stress financier nuisible à la santé et à la productivité des employés.
- En sachant qu'ils ont un revenu à la retraite prévisible, les participants n'ont pas à prendre de complexes décisions au sujet des placements, ni à déterminer le meilleur moment pour partir à la retraite si les marchés ralentissent.
- Les régimes de retraite sont des investisseurs à long terme de pointe; à ce titre, ils peuvent s'avérer une force stabilisatrice pour l'économie et les marchés boursiers.

* Le rapport d'étude *The Social Implications of Pensions* a été publié en janvier 2019.

CARACTÉRISTIQUES D'UN RÉGIME À PRESTATIONS DÉTERMINÉES MODERNE

- Indépendant, ayant comme seul objectif de verser les prestations de retraite
- Structure de fiducie sans but lucratif conforme aux obligations fiduciaires
- Géré conjointement par les participants et les employeurs, qui sont responsables, à parts égales, des décisions et les coûts
- Gestion par des experts à temps plein
- Employeurs multiples : la rentabilité et la sécurité des prestations ne sont pas liées à la santé financière d'un seul employeur
- Politique de financement formelle qui emploie les réserves, les cotisations ainsi que les prestations conditionnelles pour protéger les prestations à long terme et assurer l'équité intergénérationnelle

De plus, Julie Cays, chef des placements, est vice-présidente de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance et Kevin Fahey, directeur, Placements, est ancien président de l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite et membre de son comité de gouvernance et de nomination.

Derek Dobson est membre du conseil des pensions du C.D. Howe Institute et du comité des conférences juridiques et législatives et du secteur public de l'International Federation of Employee Benefits and Pensions. Il siège également au comité du programme du Forum de discussion de l'International Centre for Pension Management et a contribué à la recherche sur la réforme des pensions menée par cet organisme.

Défense des intérêts du Régime, de ses participants et des employeurs

Dans le cadre de la gestion continue des risques, le personnel du Régime se tient au courant de l'élaboration de projets de loi sur les régimes de retraite ainsi que des propositions de groupes professionnels et sectoriels qui pourraient influencer sur les régimes de retraite. Le Régime collabore avec des représentants du gouvernement et

présente des observations lorsqu'il convient de défendre les intérêts collectifs des participants et des employeurs. En 2018, le Régime est intervenu dans plusieurs dossiers.

Promouvoir la valeur des fusions avec des régimes de retraite conjoints – Le Régime a poursuivi sa collaboration avec des représentants des gouvernements fédéral et provincial pour démontrer la valeur des fusions entre des régimes de retraite à employeur unique et des régimes de retraite conjoints. Ces fusions peuvent procurer de nombreux avantages aux employeurs qui gèrent leur propre régime de retraite, notamment en réduisant les risques et les coûts administratifs et en assurant une plus grande sécurité aux employés. Ces fusions peuvent également accroître l'efficacité du régime conjoint. Au début de 2019, le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi qui éliminera la nécessité pour le gouvernement de décréter un règlement chaque fois qu'un organisme sans but lucratif ou une entreprise souhaite fusionner son régime de retraite à un régime conjoint comme le Régime des CAAT. Ce changement rendra le processus de fusion plus clair et plus efficace et permettra aux parties de négocier avec plus de certitude une fusion avec le Régime des CAAT.

Consultation du gouvernement du Canada sur l'amélioration de la sécurité de la retraite – En 2018, le gouvernement fédéral a tenu une consultation publique sur les façons d'améliorer la sécurité de la retraite pour les Canadiens. Le Régime a présenté un mémoire dans lequel il démontrait comment la gouvernance partagée et la consolidation des régimes de retraite peuvent contribuer à accroître la sécurité des régimes de retraite à l'échelle du pays.

Consultations de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) – Le Régime des CAAT appuie la création de l'ARSF, le nouvel organisme de réglementation indépendant chargé de la surveillance des régimes de retraite réglementés en Ontario. À l'appui des objectifs de l'ARSF d'être un organisme de réglementation prospectif, souple et autofinancé, le Régime continue de collaborer avec l'ARSF et a présenté un mémoire en réponse à sa consultation sur les règles d'évaluation et de tarification.

Les mémoires du Régime sont disponibles sur son site Web, sous À propos de nous / Défense d'intérêts.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE N° 2 : ACCROÎTRE LA PARTICIPATION AU RÉGIME

Les dirigeants du Régime des CAAT ont évalué les avantages qu'il y a à accepter de nouveaux employeurs du secteur de l'enseignement postsecondaire et d'autres secteurs en Ontario, et ils ont conclu que, grâce à une surveillance attentive et à des évaluations des risques, la croissance au-delà du secteur de l'enseignement postsecondaire est avantageuse pour le Régime et ses participants. La croissance comprend l'accueil d'employeurs qui ont déjà un régime PD et de ceux qui n'ont pas été en mesure d'offrir un tel régime à leurs participants.

La croissance et la diversification des participants renforcent le Régime en lui permettant de mieux gérer les risques démographiques à long terme pour assurer la sécurité des prestations.

La croissance harmonieuse du Régime est avantageuse pour tous

Plus précisément, la croissance :

- accroît davantage la probabilité que le Régime demeure en situation de capitalisation excédentaire, ce qui renforce sa capacité de résister à des conditions économiques défavorables;
- accroît encore la probabilité d'apporter des améliorations aux prestations conditionnelles, y compris le paiement de la protection contre l'inflation, maintenant et à l'avenir;
- augmente la probabilité que des réductions des cotisations de stabilité (pour la conception DBprime) soient possibles;
- améliore les gains d'efficacité grâce à la mise en commun accrue des frais d'administration.

De plus, avec chaque nouvel employeur, le transfert des rentes entre les employeurs participants s'accroît, ce qui améliore encore davantage les caractéristiques de transférabilité du Régime qui permettent aux participants d'accumuler une rente, peu importe où ils travaillent.

Le Régime de retraite des CAAT est favorable à la croissance du nombre de participants, lorsque cela est mutuellement avantageux pour les employeurs des secteurs public, privé

ou sans but lucratif. Cela comprend les milieux de travail qui offrent actuellement des régimes de retraite à prestations déterminées, des régimes à cotisations déterminées et des REER collectifs, ainsi que les employeurs qui n'ont actuellement aucun régime d'épargne-retraite.

Lorsqu'un employeur ayant un régime PD souhaite fusionner ce régime avec le Régime des CAAT, il y a habituellement transfert des prestations de retraite (obligations) accumulées dans le nouveau régime avant la date d'entrée en vigueur de la fusion. Le transfert se fait sur une base de neutralité des coûts et des risques, de manière à ne pas nuire à la situation de capitalisation du Régime et à la sécurité des prestations des participants actuels.

En 2018, le Régime a reçu des demandes de renseignements de nombreux employeurs et groupes d'employés potentiels des secteurs public, sans but lucratif et privé au sujet de l'adhésion au Régime. À la fin de l'exercice, plusieurs d'entre eux ont eu des discussions poussées.

DES PRINCIPES DE CROISSANCE QUI PROTÈGENT LE RÉGIME POUR LES PARTICIPANTS

Au début de l'initiative visant à accroître la participation au Régime des CAAT en 2012, les dirigeants du Régime ont établi les principes clés régissant l'adhésion de nouveaux employeurs et la signature d'une entente de fusion. Le Régime adhère fermement à ces principes.

- La croissance doit profiter au Régime au nom de tous les participants
- Les collègues et les participants qui y travaillent conserveront la moitié des sièges au Conseil des fiduciaires du Régime.
- Toute fusion doit se faire selon le principe de neutralité des coûts et des risques, c'est-à-dire que le Régime doit recevoir suffisamment d'actifs pour assumer la responsabilité des obligations existantes du régime de retraite fusionné et les risques connexes.

Les Canadiens veulent les rentes viagères sûres qu'offre DBplus – Les risques minimes et la certitude des couts, des attraits pour les employeurs

La deuxième conception du Régime à prestations déterminées - DBplus - approuvée en 2018, a d'abord été conçue afin de mieux répondre aux besoins des participants actuels qui travaillent à temps partiel ou à titre de contractuels dans le réseau des collèges. Sa rente viagère sûre, son cout fixe et la simplicité de son administration ont rapidement attiré de nombreux employeurs et groupes de participants potentiels.

Les caractéristiques de DBplus comprennent une rente viagère garantie avec protection conditionnelle contre l'inflation, des prestations de survivant et des options de retraite anticipée – le tout à un taux de cotisation fixe pour les participants et leur employeur.

En tant que régime PD moderne, le Régime des CAAT gère les risques liés à la longévité et aux marchés boursiers pour les participants, de sorte que ceux-ci n'ont pas à se soucier de prendre des décisions de placement complexes ou d'épuiser leur épargne-retraite. Tous les frais d'administration et de rente sont couverts par les cotisations versées au Régime et, dans une plus grande mesure, par le rendement des placements du Régime sur ces cotisations. Il n'y a pas de couts supplémentaires pour les participants ou les employeurs. Les employeurs participants n'ont pas les risques, les frais et les autres couts associés à l'administration d'un régime de retraite à employeur unique. Les dépenses annuelles d'un employeur participant au Régime de retraite des CAAT sont égales à leurs cotisations en espèces, ce qui assure la certitude des flux de trésorerie et réduit la volatilité des gains.

De plus amples renseignements sur la conception DBplus figurent à la section Modifications du Régime à la page 19.

Les participants du régime de retraite de Torstar sont les premiers à adhérer au Régime des CAAT en vertu de DBplus.

Le 1^{er} octobre 2018, le Régime a accueilli son premier employeur et ses premiers participants à la nouvelle conception DBplus.

L'annonce faite ce jour-là était le résultat d'un processus de contrôle préalable exhaustif exécuté par toutes les parties, qui a mené à un vote favorable (97 %) des participants et

des syndicats de Torstar en faveur de la fusion des régimes PD de Torstar avec le Régime des CAAT.

Dans les mois qui ont précédé le vote, le Régime a travaillé en étroite collaboration avec Torstar et ses syndicats pour s'assurer que les 2 900 participants potentiels reçoivent l'information nécessaire pour prendre une décision éclairée au sujet du projet de fusion.

De plus amples renseignements sur la fusion avec les régimes de retraite de Torstar figurent à la section Modifications du Régime à la page 19.

SOUTIEN À LA PRISE DE DÉCISIONS

Pour appuyer le lancement de DBplus, le Régime a créé un site Web (www.dbplus.ca) destiné aux employeurs qui envisagent d'adhérer au Régime et à leurs employés. Le site présente l'outil d'évaluation DBplus, qui permet aux participants potentiels d'obtenir une estimation du revenu de retraite qu'ils pourraient toucher en vertu de DBplus.

Pour les employeurs qui concluent une entente de fusion avec le Régime, l'outil peut être adapté pour fournir à leurs employés des estimations des répercussions de la fusion sur leur rente – une information cruciale – étant donné qu'on demande à ces travailleurs de voter pour approuver la fusion. Pour les employés de Torstar visés par la fusion proposée, l'outil leur a permis de faire des projections de leur rente combinée du régime Torstar et de DBplus.

Des employés spécialement formés étaient disponibles pour répondre aux questions sur DBplus et la fusion.

STRATÉGIE DE CROISSANCE RECONNUE PAR UN PRIX D'EXCELLENCE

Le Régime de retraite des CAAT est fier d'être le lauréat d'un prix de rendement en 2018 de Benefits Canada. Le Régime des CAAT a été reconnu pour sa stratégie de croissance qui inclut le lancement de DBplus, une nouvelle conception du Régime. Le solide rendement du Régime et sa capitalisation ont été mentionnés comme des facteurs clés de son plan de croissance.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE N° 3 : ACCROITRE LE NOMBRE DE CHAMPIONS DU RÉGIME

Les sondages annuels auprès des participants montrent que plus les participants connaissent le Régime, plus ils en apprécient la valeur. Les connaissances au sujet du Régime permettent également aux participants de prendre de meilleures décisions concernant le recours aux caractéristiques du Régime et de se sentir suffisamment informés pour promouvoir les avantages des régimes de retraite à prestations déterminées modernes. Pour ces raisons, il importe d'accorder la priorité à l'amélioration des connaissances des participants sur leurs prestations en vertu du Régime, ainsi que sur la gouvernance et la gestion du Régime.

Des séances d'information et des webinaires ont permis de toucher plus de 6 000 personnes

Grâce à ses populaires et dynamiques séances d'information sur la retraite et à d'autres exposés, webinaires et vidéos, le Régime a joint en 2018 plus de 6 000 participants actuels et futurs employeurs participants et potentiels. Parmi les 47 exposés faits en milieu de travail, il y a eu quatre séances régionales interactives dans les collèges George Brown, Humber, Seneca et Sheridan auxquelles ont assisté des participants du collège hôte et des employeurs des environs, ainsi que des conjoints de participants.

Des participants retraités ont également eu l'occasion d'assister en personne à des exposés sur le rendement du Régime et de participer à un webinaire ciblant leurs intérêts. En outre, plus d'une douzaine de webinaires ont été offerts tout au long de l'année ainsi qu'une série de vidéos sur la planification de la retraite.

Ces efforts se sont avérés efficaces. En effet, le sondage annuel auprès des participants a révélé que ceux qui avaient assisté à une séance ou qui avaient regardé un webinaire ou une vidéo au cours de la dernière année étaient deux fois plus susceptibles de juger que le Régime représentait une excellente valeur.

De plus, les sondages réalisés auprès des participants aux exposés indiquent qu'en moyenne, 67 % des participants comprennent mieux leur régime de retraite et 85 % accordent une plus grande valeur à celui-ci après avoir assisté à l'exposé, tandis que 87 % ont dit qu'ils étaient très susceptibles de recommander l'exposé à leurs collègues.

Le savoir contribue à la hausse du nombre de champions du Régime

Être à l'écoute des parties prenantes

Chaque année, le Régime sonde l'opinion des participants et des employeurs administrateurs à son sujet. Les constatations fournissent une rétroaction valable lors de l'établissement des priorités stratégiques. Les questions fondamentales posées aux participants portent sur la valeur perçue des cotisations, leurs perceptions de la valeur de la représentation des participants dans la structure de gouvernance conjointe et leur opinion sur l'expertise et la réputation du Régime.

Plus de 5 800 participants ont répondu aux sondages de 2018, y compris 3 032 participants actifs et 2 849 participants retraités. Le sondage est effectué en ligne, mais les participants retraités ont également l'option de répondre par téléphone. Les résultats des sondages démontrent encore que les participants attachent de l'importance à leur rente du Régime et qu'ils font confiance aux dirigeants du Régime et à ses spécialistes des pensions pour assurer la sécurité de leur rente.

Appui élevé des participants et des employeurs à l'égard de la valeur du Régime

Selon 91 % des participants actifs et 98 % des participants retraités, la valeur du Régime est excellente, bonne ou raisonnablement bonne en ce qui concerne les cotisations qu'ils versent ou qu'ils ont versées pendant qu'ils travaillent.

Dans le sondage de 2018, les employeurs attribuent encore une grande valeur au Régime, et les directeurs financiers et les principaux responsables des ressources humaines des collèges estiment dans une proportion moyenne de 8 sur 10 que le Régime offre une bonne valeur par rapport à ce qu'il leur en coûte pour l'offrir à leurs employés.



91 % des participants actifs sondés croient que la valeur des prestations qu'ils recevront en échange de leurs cotisations est soit excellente, bonne ou raisonnablement bonne.

Forte confiance à l'égard de la gouvernance conjointe et de l'expertise du Régime

Parmi les participants ayant donné leur opinion, 95 % des participants actifs et 99 % des participants retraités croient que leurs intérêts sont bien ou très bien défendus grâce à la structure de gouvernance paritaire du Régime.

Dans le sondage, 97 % pour cent des participants actifs et 98 % des participants retraités sont d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que le Régime possède l'expertise nécessaire pour assurer une gestion efficace et prudente. Dans leur sondage, 94 % des administrateurs d'employeurs ont dit avoir confiance ou une grande confiance à l'égard de l'expertise du Régime.



Parmi les répondants au sondage auprès des participants actifs et retraités ayant exprimé une opinion, 98 % * étaient d'accord ou fortement d'accord pour dire que le Régime avait les compétences requises pour gérer leurs pensions de manière prudente et efficace.

* moyenne pondérée des deux groupes

Activités du Régime

COMMENTAIRE DE LA DIRECTION

Le Régime administre les pensions de façon efficace et conformément à tous les règlements tout en fournissant des renseignements et des services de qualité aux participants et aux employeurs.

Il s'agit notamment de gérer les technologies de l'information habilitantes et un programme en croissance pour protéger le Régime contre le risque opérationnel.

PRÉPARATION ADMINISTRATIVE DE DBPLUS

Grâce à son expertise en administration de régimes de retraite et en gestion de projet, le Régime a mis en œuvre avec succès la deuxième conception du Régime, DBplus, dans les mois suivant son approbation par les dirigeants du Régime à la fin de mai 2018. Les participants actifs des régimes de retraite de Torstar se sont ensuite joints au Régime le 1^{er} octobre 2018.

Présentation de DBplus aux participants actuels

Une composante cruciale de la mise en œuvre consistait à faire connaître DBplus à tous les participants du Régime, en particulier les travailleurs à temps partiel ou contractuels qui seront couverts par la nouvelle conception du Régime au début de 2019.

Les premiers webinaires destinés à des groupes formés de travailleurs à temps partiel et à temps plein ont été offerts en juin, d'autres ont été donnés sur demande en français et en anglais. En outre, des renseignements sur DBplus ont été publiés sur le site Web.

Kevin Rorwick,
Chef de la direction et
Chef des finances



À la fin de septembre, les 8 463 participants travaillant à temps partiel et à titre contractuel ont reçu une trousse d'information expliquant les changements et les encourageant à assister à des exposés donnés en milieu de travail et à utiliser la nouvelle calculatrice en ligne. Celle-ci permet à un participant de connaître la hausse potentielle de leur rente en vertu de DBplus qui s'ajouterait à la rente accumulée aux termes de la conception initiale du Régime, et qui leur procurerait un revenu de retraite viager.

Un autre groupe de 306 participants ayant fait l'objet d'une prolongation de leur participation (après une cessation d'emploi) ont reçu des documents adaptés à leurs besoins d'information.

Une série d'exposés sur DBplus en milieu de travail a été donnée de la mi-octobre jusqu'à la fin de l'année.

Information aux employés à temps partiel non participants sur la nouvelle conception du Régime

Comme l'adhésion au Régime est facultative pour les employés à temps partiel et contractuels, une lettre a été envoyée en septembre à 18 291 de ces employés qui n'avaient pas encore adhéré, pour les informer de la nouvelle conception du Régime visant à mieux répondre à leurs besoins.

Aide aux employeurs pour se préparer à la mise en place de DBplus

Les employeurs ont reçu de l'aide afin d'assurer la transition à DBplus pour leurs employés à temps partiel et contractuels. Ainsi, plusieurs webinaires ont été offerts aux administrateurs au sujet de la conception du Régime, de la communication avec les participants et des processus administratifs, c'est-à-dire le calcul des retenues salariales à l'inscription, et le transfert entre les régimes lorsque la situation d'emploi change. Le personnel du Régime a offert un soutien téléphonique supplémentaire pour répondre aux questions sur les changements.

FAITS SAILLANTS DE 2018

État de préparation administrative pour DBplus

- Modifications apportées au système d'administration des pensions
- Trousse d'information fournie aux employés à temps partiel du réseau collégial :
 - 8 769 participants au Régime
 - 18 291 non-participants admissibles
- Mise en œuvre d'outils d'estimation nouveaux et actualisés pour les participants
- Soutien administratif aux employeurs

Préparatifs pour le système d'administration des pensions

Le système d'administration des pensions a été configuré pour calculer les droits à retraite accumulés en vertu de DBplus et ajouter ceux-ci aux droits accumulés en vertu de DBprime pour offrir une seule rente à la retraite ou à la cessation d'emploi.

Des tests exhaustifs du système ont été effectués et le personnel a reçu une formation à ce sujet et sur les nouveaux processus en vue de la mise en service pour les employeurs existants le 1^{er} janvier 2019.

Soutien continu offert aux employeurs

- Traitement de 7 401 demandes d'estimations du rachat de services liées à la grève des professeurs de 2017
- Respect des normes de service grâce au traitement d'un nombre accru de transactions
- Envoi aux participants des relevés annuels un mois avant la date d'échéance

LES PARTICIPANTS EXERCENT UNE DIVERSE GAMME DE MÉTIERS

	Temps plein	Temps partiel	Total
Corps professoral	25 %	21 %	46 %
Corps administratif	11 %	1 %	12 %
Personnel de soutien	28 %	8 %	36 %
Syndical non collégial	2 %	1 %	3 %
Autre non collégial	3 %	0 %	3 %
Total	69 %	31 %	100 %

Les chiffres sont arrondis.

L'adhésion est immédiate pour les employés à temps plein tandis que les employés à temps partiel peuvent adhérer en tout temps durant leur carrière.

Calculatrices sur le site Web afin de personnaliser la valeur du Régime pour les participants

Des efforts considérables ont été consacrés à la mise en place de nouveaux outils de calcul des estimations de la rente et à la mise

à jour des outils existants pour tenir compte de la conception du régime DBplus. Ces calculatrices sont des outils décisionnels essentiels pour les participants, car elles mettent l'accent sur la valeur du Régime en exécutant le calcul de la rente qui s'applique à la

Membres de l'équipe de Prestation des services : Anna Rea et Tracy Rafanan.



situation de chaque personne.

En place depuis septembre, l'outil d'évaluation de DBprime à DBplus permet de montrer aux participants actuels qui travaillent à temps partiel et à titre contractuel de quelle façon le passage à la nouvelle conception du Régime les affecterait. Depuis son lancement, l'outil a été utilisé plus de 7 300 fois.

L'outil « Banc d'essai », qui aide les non-participants qui travaillent à temps partiel et à titre contractuel à déterminer s'ils devraient adhérer au Régime, a été mis à jour pour tenir compte de la conception DBplus. Plus de 1 200 essais ont été effectués avec l'outil.

SERVICES PERMANENTS AUX PARTICIPANTS ET AUX EMPLOYEURS

Tout au long des préparatifs en vue de la mise en œuvre de DBplus, le Régime a maintenu son engagement d'offrir un excellent service à tous les participants et employeurs.

- Traitement de 16 965 opérations des participants
- 98 % ou plus des opérations clés comportant des calculs ont respecté le délai cible d'exécution
- 11 024 appels téléphoniques auxquels une personne a répondu, avec un délai de réponse moyen de neuf secondes
- 120 exposés et webinaires présentés à 6 026 participants
- Une réponse a été envoyée à chacun des 6 202 courriels et messages vocaux de participants
- Une réponse a été envoyée à chacun des 2 720 courriels et messages vocaux d'employeurs
- 499 925 consultations de pages Web lors de 167 442 ouvertures de session faites par 99 156 utilisateurs uniques

Toutes les communications avec les participants et tous les services sont offerts en français et en anglais.

Opération	Les participants estiment que le service est excellent, très bon ou bon.
Rachat de services	84 %
Demandes de renseignements généraux	84 %
Demandes relatives aux relevés annuels	85 %
Estimations de la rente	89 %

Services aux participants Respect des normes de service

Pendant toute l'année, le Régime a continué de respecter ses normes de service en matière de qualité et de rapidité pour toutes les opérations, dont le nombre total était de 16 % supérieur à celui de 2018. Le nombre d'adhésions a augmenté de plus de 20 %, les estimations de la rente de 25 %, tandis que les rachats de services ont quadruplé, y compris ceux liés à la période de grève indiqués ci-dessous.

Les relevés annuels des participants ont de nouveau été envoyés bien avant l'échéance réglementaire du 30 juin, 99 % d'entre eux ayant été mis à la poste avant le 31 mai.

Rachat de services

Le Régime a concrétisé son engagement de fournir aux participants touchés par la grève de 2017 des estimations du rachat de services pour la période de grève, en fournissant 7 401 de ces estimations directement aux participants avant le 30 juin 2018. L'approche axée sur une communication directe avec les participants a permis aux employeurs d'économiser du temps. Le sondage annuel auprès des employeurs a

d'ailleurs révélé qu'ils étaient heureux que le Régime traite directement avec les participants pour gérer ces rachats de services. À la fin de l'exercice, 1 041 rachats avaient été effectués.

Satisfaction des participants à l'égard du service

Dans les sondages annuels du Régime, on demande aux participants ce qu'ils pensent de ses services. On demande aux participants actifs d'évaluer leur expérience à l'égard du service reçu lors de leurs interactions avec le Régime. La qualité du service pour la grande majorité des transactions a été jugée excellente, très bonne ou bonne; il s'agit des trois cotes les plus élevées.

On a demandé aux participants retraités leur appréciation de leur expérience générale à l'égard des services reçus du Régime. En 2018, 97 % des répondants se sont dits très satisfaits (27 %), satisfaits (60 %) ou plutôt satisfaits (10 %) du service reçu.

Services aux employeurs

Satisfaction des employeurs à l'égard du service

Dans le sondage annuel auprès des employeurs, 97 % des répondants ayant exprimé une opinion estimaient que le service offert par le Régime était excellent, très bon ou bon.

Surveillance de la conformité, appui aux gains d'efficacité

Chaque année, les employeurs doivent fournir une attestation de leur conformité aux processus administratifs du Régime. Le processus d'attestation de 2018 a été réalisé dans les délais impartis. Le processus aide souvent le Régime et les employeurs à trouver des façons d'améliorer progressivement les processus administratifs.

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Contrôle interne des risques

Le Régime a poursuivi l'élaboration de son programme global de gestion du risque opérationnel. Un processus officiel de signalement des erreurs et des incidents évités de justesse a été intégralement mis en œuvre en 2018 pour prendre des mesures correctives afin d'éviter leur répétition et de renforcer les processus et les contrôles.

En 2018, le programme de continuité des activités du Régime a été mis à l'essai, afin de vérifier que les systèmes de base sont rapidement remis en marche en cas d'interruption des activités. Les systèmes de base permettent au Régime de continuer d'offrir des services essentiels comme le versement des rentes et l'accès à l'information pour le processus décisionnel.

Cyberrisque

Pour le Régime, une infraction à la sécurité des données constitue un risque majeur à gérer et c'est pourquoi il mène une gamme d'activités visant à assurer la protection de ses systèmes et des données des participants. Le Régime dispose d'un cadre de cybersécurité bien établi qui oriente les activités et les politiques d'atténuation de ce risque. Tout au cours de l'année 2018, le personnel a reçu une formation sur son rôle important dans la prévention des atteintes à la cybersécurité.

Processus de confirmation de la rente

Dans le cadre de son devoir fiduciaire envers tous les participants, le Régime demande chaque année à tous les participants retraités et survivants de remplir et de retourner un formulaire de confirmation de leur rente. Le processus de confirmation rappelle aux retraités qu'ils ont l'obligation d'informer le Régime des changements, ce qui atténue le risque de verser une rente à quelqu'un d'autre que ceux qui y ont droit.

21,6

MOYENNE D'ANNÉES DE SERVICE

Pour les participants qui ont quitté leur emploi pour prendre leur retraite en 2018

62,6

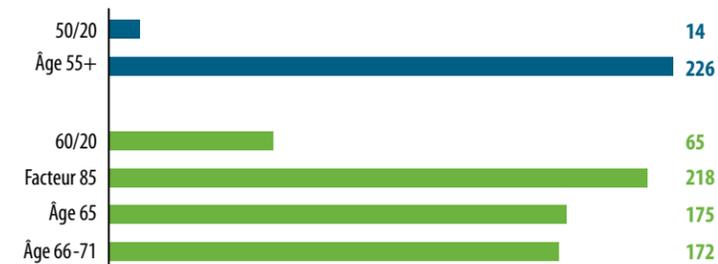
ANS

L'ÂGE MOYEN AU DÉPART À LA RETRAITE EN 2018

(départs à la retraite de participants actifs seulement, à l'exclusion des participants touchant une rente différée)

OPTIONS DE RETRAITE

En 2018, 870 participants ont pris leur retraite selon les modalités suivantes :



50/20 : Âge d'au moins 50 ans avec au moins 20 années de service pour une rente réduite.

55+ : Âge d'au moins 55 ans avec rente réduite. (15 autres participants ont commencé à toucher leur rente différée.)

60/20 : Âge d'au moins 60 ans, avec au moins 20 années de service.
Facteur 85 : La somme de l'âge et du nombre d'années de service est au moins égale à 85.

Âge 65 : Âge de retraite normal des participants du Régime. (30 autres participants ont commencé à toucher leur rente différée.)

Âge 66-71 : Selon la loi fiscale, le versement de la rente doit commencer avant la fin de l'année du 71^e anniversaire du participant.

Gouvernance conjointe axée sur la viabilité du Régime

GOVERNANCE DU RÉGIME

Les participants et les employeurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions

Puisqu'il s'agit d'un régime conjoint, les participants et les employeurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions touchant les prestations, les cotisations et la capitalisation par l'entremise de leurs représentants siégeant aux deux organes décisionnels du Régime, à savoir le Conseil des fiduciaires et le Comité de parrainage. Cette structure de gouvernance paritaire est une réussite à titre de modèle pour la pérennité et la pertinence des régimes de retraite à prestations déterminées.

Les dirigeants sont nommés par le Comité de parrainage, qui représente : le Conseil des employeurs des collèges, au nom des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO) et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Les fiduciaires sont tenus par la loi d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des participants du Régime. Le Conseil des fiduciaires définit la politique d'investissement et les niveaux de risque de financement qu'il juge adéquats compte tenu des obligations à long terme du Régime et établit les politiques sur l'administration des prestations.

COMITÉ DE PARRAINAGE

Les membres du Comité de parrainage représentent en premier lieu les intérêts du groupe qui les nomme. La priorité du Comité est de trouver l'équilibre entre les taux de cotisation et la structure des prestations.

En outre, le Comité examine et approuve les demandes de nouveaux employeurs qui veulent adhérer au Régime.

Les fiduciaires possèdent des compétences diversifiées et pertinentes

De par sa composition, le Conseil de fiduciaires possède les compétences et la diversité recherchées pour assurer une bonne surveillance de composantes du Régime, notamment :

- les processus de gouvernance et de surveillance;
- la conception et le fonctionnement des régimes de retraite et des cadres réglementaires;
- les principes et concepts actuariels;
- la compréhension des principes des investissements, des marchés financiers et des valeurs mobilières;
- les relations employés-employeurs, négociations et contrats;
- la gestion des risques financiers et opérationnels;
- la comptabilité, la budgétisation et la planification.

Cette égalité représentative et délibérative se retrouve également au sein des sous-comités du Conseil des fiduciaires dont le rôle consiste à formuler des recommandations à l'intention du Conseil sur des questions précises :

- **Sous-comité des appels** : entend les appels des participants relativement à l'interprétation des règlements du Régime par son personnel;
- **Comité d'audit** : évalue l'efficacité de l'organisme en matière de contrôle et de gestion des risques opérationnels. Il veille à la fiabilité des déclarations financières et examine les états financiers annuels. Il recommande la nomination de l'auditeur externe et reçoit le rapport de celui-ci. De plus, le comité assure la mise en œuvre des politiques sur la protection des dénonciateurs destinées aux membres du Conseil et au personnel du Régime. Il peut retenir les services d'un avocat qui le conseillera ou l'aidera lors de la tenue d'une enquête;
- **Comité des finances et de l'administration** : s'occupe de la conception, du financement et de l'administration du Régime, des lois, des litiges concernant le Régime, ainsi que de la nomination et de l'évaluation des conseillers actuariels et des avocats-conseils. Le comité assure également la supervision des systèmes d'information, et passe en revue les activités, les projets, et les budgets d'immobilisations du Régime.
- **Comité de gouvernance** : aide le Conseil des fiduciaires à assurer l'efficacité de son fonctionnement et de sa prise de décisions, ainsi qu'à promouvoir et à améliorer l'efficacité des normes de gouvernance. Le comité supervise également la gestion des ressources humaines effectuée par le chef de la direction et gestionnaire du Régime.
- **Comité des placements** : élabore et recommande l'Énoncé des politiques et procédures de placement et les politiques connexes, comme celles visant l'investissement responsable. Il est aussi chargé de l'examen de la conformité aux politiques de placement et du rendement des investissements du Régime. Il recommande également la nomination du dépositaire de la caisse de retraite et approuve l'ajout de nouveaux gestionnaires de placements et de la caisse.

GRUPE DE TRAVAIL

Mis sur pied à la fin de 2017, un groupe de travail mixte chargé d'étudier la mise en œuvre d'une conception de régime de retraite complémentaire qui répondrait mieux aux besoins des participants qui travaillent à temps partiel, et s'adapterait aux besoins de divers employeurs potentiels à l'extérieur du secteur collégial de l'Ontario a achevé ses travaux en 2018. En mai, le Comité de parrainage a accepté les recommandations du groupe de travail, la politique de capitalisation et la communication au sujet de la deuxième conception du Régime, appelée DBplus. L'information sur la conception et le lancement de DBplus figure à la section Modifications du Régime à la page 19, et dans la description des services aux participants et aux employeurs aux pages 37 et 38.

Le Comité de parrainage se compose de huit membres :

quatre membres représentent les employés (trois sont nommés par le SEFPO et un par l'APACO), tandis que les quatre autres représentent les employeurs et sont nommés par le Conseil des employeurs des collèges au nom des conseils d'administration des collèges.



M^{me} Kim Macpherson

*Coprésidente**
Représentante des employés
(nommée par le SEFPO)*
Agente des prestations du SEFPO;
membre du Comité de liaison sur les
régimes de retraite du SEFPO et membre
du conseil d'administration de plusieurs
autres régimes de retraite conjoints.



M. Brian Tamblyn

Coprésident
Représentant des employeurs
(nommé par le Conseil des employeurs
des Collèges)
Conseiller administratif en pratique
privée, ancien président-directeur
général du Collège Georgian.



M. Riley Burton

Représentant des employés
(nommé par l'APACO)
Président de l'école d'administration des affaires,
de l'hôtellerie et des arts médiatiques du Collège
Confederation; ancien membre du conseil
d'administration de l'Association du personnel
administratif des collèges de l'Ontario (APACO);
membre du conseil d'administration de la
Chambre de commerce de Thunder Bay.



M. Ross Gascho

Représentant des employeurs
(nommé par le Conseil des employeurs
des Collèges)
Associé chez Fasken Martineau s.r.l.,
membre de l'Association du Barreau
canadien et de la Section du droit des
régimes de retraite et des avantages
sociaux de l'Association du Barreau
de l'Ontario.



M. Steve Hudson

Représentant des employeurs
(nommé par le Conseil des employeurs
des Collèges)
Vice-recteur à l'enseignement au
Collège Niagara.



M. Patrick Kennedy

Représentant des employés
(nommé par le SEFPO)
Professeur au Centre des carrières
et d'accès académique du Collège
Algonquin; président de la section
locale 415 du SEFPO.



M^{me} Anne Sado

Représentante des employeurs
(nommée par le Conseil des employeurs
des collèges)
Présidente du Collège George Brown;
membre de plusieurs conseils
d'administration, dont ORION, Polytechnics
Canada et le Toronto Region Board of
Trade; membre de l'Ordre du Canada.



M^{me} Veneise Samuels

Représentante des employés
(nommée par le SEFPO)
Agente de liaison pour le succès des
étudiants au collège George Brown;
deuxième vice-présidente du conseil
exécutif de la section locale 557 du
SEFPO.

* Kim Macpherson a été représentante des employés nommée par le SEFPO de janvier 2012 à février 2019.

Veneise Samuels a été nommée le 1^{er} juillet 2018.

Absent : **Tom Wilcox** a été représentant des employés, nommé par le SEFPO, du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2018.

Le Conseil des fiduciaires est constitué de 12 membres :

six membres représentent les employés (quatre sont nommés par le SEFPO, un est nommé par l'APACO et le dernier est nommé en alternance par les organismes qui représentent les employés), tandis que les six autres représentent les employeurs et sont nommés par le Conseil des employeurs des collèges au nom des conseils d'administration des collèges.



M. Scott Blakey

Président
(Vice-président au 1^{er} avril 2019)
Fiduciaire des employeurs
Directeur administratif du collège
Durham; ancien président de la TTC
Pension Fund Society.



M. Rasho Donchev

Vice-président
Fiduciaire des employés
Officier de planification au Collège
Centennial et président de la section
locale 559 du SEFPO.



M^{me} Virginia Di Monte

Fiduciaire des employés
Administratrice de la paie au Collège
Seneca; trésorière de la section locale
561 du SEFPO.



M. Henry (Harry) Gibbs

Fiduciaire des employeurs
Conseiller auprès de plusieurs
comités de placement de régimes
de retraite canadiens; ancien
vice-président et administrateur
de l'Association canadienne des
gestionnaires de caisses de retraite.



M. David Haley

Fiduciaire des employés
Professeure à l'école de technologie
avancée du collège Algonquin, où
il donne des cours de génie et de
mathématiques; cadre de la section
locale 415 du SEFPO.



M^{me} Karen McRae

Fiduciaire des employeurs
Ancienne vice-présidente principale des
placements à la Corporation financière
Mackenzie; fiduciaire de la caisse de
retraite de l'Église anglicane du Canada.



M. Alnasir Samji

Fiduciaire des employeurs
Directeur général d'Alderidge
Consulting Inc., membre du conseil
d'administration de Torstar et
président de son comité du régime
de retraite.



M. Michael Seeger

Fiduciaire des employés
Ancien directeur des services
financiers du Collège Loyalist;
maintenant à la retraite.



M. Don Smith

(Président au 1^{er} avril 2019)
Fiduciaire des employés
Membre du corps professoral de
la School of Business du Collège
Georgian; a siégé à des comités
professionnels chargés de la formation
des membres et de l'élaboration de
normes comptables.



M^{me} Beverley Townsend

Fiduciaire des employeurs
Conseillère dans le domaine de la
santé; ancienne présidente de l'ACAATO
(prédécesseur de Collèges Ontario), du
conseil d'administration du Collège Loyalist
et de la Fondation du Collège Loyalist (dont
elle demeure directrice honoraire).



M^{me} Gretchen Van Riesen

Fiduciaire des employeurs
Conseillère en régimes de retraite et
avantages sociaux; membre du conseil
d'administration du Municipal Employer
Pension Centre of Ontario et de la
Teachers' Pension Plan Corporation de
Terre-Neuve-et-Labrador.



M^{me} Kim Watkins

Fiduciaire des employés
Chef des finances au Mohawk
College; trésorière de la Mohawk
College Foundation.

Virginia Di Monte a été nommée le 1^{er} juillet 2018. David Haley a été nommé le 1^{er} janvier 2019. Michael Seeger a été nommé le 1^{er} janvier 2019.

Absents : **Darryl Bedford** a été fiduciaire des employés du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2018. **Bill Kuehnbaum** a été fiduciaire des employés du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Donald Wright a été fiduciaire des employés du 1^{er} janvier 2000 au 30 juin 2018.

UNE BONNE GOUVERNANCE FONDÉE SUR LE SAVOIR ET LES POLITIQUES

Politiques globales

Dans l'exercice de leurs fonctions, les dirigeants du Régime s'appuient sur de nombreuses politiques. Au moins tous les trois ans, des examens de ces politiques sont effectués afin de s'assurer de leur pertinence et de leur actualité, compte tenu de l'environnement dans lequel le Régime évolue. En 2018, les dirigeants ont examiné 13 de ces politiques (voir la liste ci-dessous).

Formation continue

Les nouveaux dirigeants du Régime assistent à une séance d'orientation initiale et reçoivent des documents pour poursuivre par eux-mêmes leur formation. De plus, les dirigeants prennent part à des séances de formation lors des réunions ordinaires ainsi que durant une séance de planification stratégique annuelle. La formation est donnée par de hauts dirigeants et des spécialistes de l'industrie. En 2018, les dirigeants du Régime ont reçu les présentations suivantes de conférenciers externes : « À quoi ressemblera 2050? » par un ancien stratège de la Caisse de dépôt et placement du Québec, et une séance de planification de scénarios par le Global Risk Institute (National Pension Hub). Les membres du Comité du portefeuille ont également reçu un exposé sur les marchés émergents d'un expert de l'industrie et les membres du Comité d'audit, un exposé sur l'assurance.

POLITIQUES DIRECTRICES RÉDIGÉES, MISES À JOUR OU MODIFIÉES EN 2018

Code de conduite du Conseil des fiduciaires

Lignes directrices sur les dépenses des membres du Conseil des fiduciaires

Politique de règlement des poursuites du Conseil des fiduciaires

Politique sur les opérations du Conseil des fiduciaires

Politique d'orientation et de formation du Conseil des fiduciaires

Politique sur les dépenses budgétaires

Lignes directrices sur la sélection des membres du Conseil des fiduciaires

Pendant l'année, les dirigeants du Régime participent aux conférences de l'industrie des pensions et en donnent un compte rendu à tous les dirigeants et cadres supérieurs du Régime. En 2018, ces activités éducatives comprenaient :

Une mise à jour juridique et législative sur le Canada et un exposé sur les fondements des normes de gestion des fiducies par l'International Foundation of Employee Benefit Plans (IFEFP); la Conférence canadienne sur les pensions et les avantages sociaux dans le secteur public; et le forum sur les pensions du Canadian Public Pension Leadership Council.

L'adhésion au club 30 % traduit l'engagement du Régime envers la diversité

Le chef de la direction et gestionnaire du Régime, ainsi que le président et le vice-président du Conseil des fiduciaires sont membres du Club 30 % Canada, un groupe qui favorise la parité hommes-femmes dans les conseils d'administration et parmi les membres de la haute direction.

La Politique de financement oriente les décisions visant à assurer la viabilité du Régime et la sécurité des prestations en vertu des deux conceptions du Régime

La Politique de financement définit pour le Régime six niveaux de santé financière et établit des lignes directrices permettant aux dirigeants du Régime d'utiliser les réserves, les cotisations de stabilité et les prestations conditionnelles pour gérer les périodes de volatilité, maintenir la viabilité du Régime à long terme et garantir les prestations tout en assurant l'équité entre les participants.

Chaque évaluation actuarielle déposée permet de déterminer le taux de capitalisation du Régime et de fixer son niveau selon

la Politique de financement. Le tableau suivant illustre les options disponibles à chaque niveau de capitalisation.

Au niveau 4, c'est-à-dire celui auquel se situe le Régime selon l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2019, l'ordre de priorité et le choix du moment des options ne sont pas définis. Il est donc possible de prendre des décisions qui traduisent l'évolution des besoins des parties prenantes, l'environnement actuel du secteur de la retraite ou les nouveaux risques courus par le Régime.

La Politique de financement en un coup d'oeil

	MOYENS DE CONTRÔLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
DBprime	Cotisations de stabilité	3 % ou plus	3 %	3 %	Envisager de 1 % à 3 %	Envisager de 0 % à 1 %	0 % (Envisager réduire le taux de cotisation)
Commun	Réserves pour taux d'actualisation	Entièrement utilisées	Négligeables	Envisager jusqu'à 0,5 %	Envisager jusqu'à 1 %	1 % plus une hausse du passif allant jusqu'à 7,5 %	Fonds supplémentaires jusqu'à concurrence de la limite fiscale
	Prestations futures	Envisager des réductions temporaires	Envisager l'annulation des réductions temporaires				Envisager une amélioration des prestations (augmentations ponctuelles)
	Protection conditionnelle contre l'inflation post-retraite (75 % de l'IPC)	Aucune	Payée	Payée plus envisager la rétroactivité	Payée plus constitution des réserves	Payée plus constitution des réserves	Envisager des augmentations au delà de 75 % de l'IPC
DBplus	Augmentation des prestations de préretraite (100 % du SMI)	Aucune	Aucune	Payée	Payée plus envisager de la rétroactivité	Payée	Payée
	Facteur de retraite pour rente annuelle viagère	Envisager une réduction en deçà de 8,5 %	8,5 % et envisager de la rétroactivité	8,5 %	8,5 %	Envisager de 8,5 % à 9,5 %	9,5 % (envisager une augmentation au-delà de 9,5 %)
	Facteur de retraite anticipée (à partir de 65 ans)	5 % ou plus	5 %	5 %	Envisager 3 %, 4 % ou 5 % (actuellement 3 %)	3 %	3 %

Ce tableau est un sommaire de la Politique de financement du Régime des CAAT. Le texte intégral de cette politique est disponible sur le site web du Régime.

États Financiers

TABLE DES MATIÈRES

- 49 Responsabilité de la direction pour les états financiers
- 50 Rapport de l'auditeur indépendant
- 52 Opinion des actuaires
- 53 État de la situation financière
- 54 État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
- 55 État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite
- 55 État de l'évolution de l'excédent
- 56 Notes complémentaires

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées. Ces états financiers ont été préparés suivant des méthodes comptables conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Bon nombre des montants sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative. Le Conseil des fiduciaires a retenu les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée à titre d'actuaire externe pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif évalué sur une base de continuité du Régime en vue de leur inclusion dans les états financiers. Les états financiers ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil des fiduciaires.

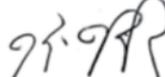
Le Régime de retraite des CAAT s'appuie sur des livres comptables, sur des systèmes d'information et sur des mécanismes de contrôle financier et de contrôle de gestion conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace. Ces systèmes comprennent des pratiques prudentes d'embauche et de formation de personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est clairement définie et la communication des politiques et directives à tous les échelons.

C'est le Conseil des fiduciaires qui assume au premier chef la responsabilité des états financiers du Régime des CAAT. Il supervise la communication de l'information financière par l'intermédiaire de son comité d'audit, qui examine les questions liées à la comptabilité, à l'audit, aux mécanismes de contrôle interne, aux états financiers et aux rapports de l'auditeur externe.

L'auditeur externe du Régime, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., rend des comptes directement au comité d'audit auquel il a entièrement et librement accès pour discuter de son audit et de ses constatations sur l'intégrité de l'information financière et la fiabilité des mécanismes de contrôle interne du Régime dans le contexte de son audit. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Cet audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer son opinion en ce qui a trait aux états financiers annuels.



Derek W. Dobson,
Chef de la direction
et Gestionnaire du Régime



Kevin Rorwick,
Chef de l'exploitation
et Chef des finances

22 avril 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention de l'administrateur du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de l'excédent pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2018, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de l'excédent pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (NCRR).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations obtenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCRR, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer

le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés, Toronto, Canada

22 avril 2019

Opinion des actuaires du Régime des CAAT

Les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée ont été retenus par le Conseil des fiduciaires du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de continuité du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime ») au 31 décembre 2018, en vue de leur inclusion dans les états financiers.

L'évaluation du passif actuariel du Régime a été fondée sur ce qui suit:

- les dispositions du Régime en vigueur au 31 décembre 2018;
- les données sur la participation au 31 décembre 2017 fournies par le Conseil;
- les méthodes prescrites au chapitre 4600 du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada, qui porte sur les états financiers des régimes de retraite; et
- les hypothèses sur les événements futurs (les taux de rendement de l'actif, les taux d'inflation et les taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le Conseil.

Les états financiers ont pour but de donner une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2018, en supposant la continuité de l'exploitation. Cet objectif diffère de celui d'une évaluation règlementaire (c'est-à-dire l'évaluation actuarielle requise en vertu de la Loi sur les régimes de retraite [Ontario]), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif du Régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation du Conseil des événements futurs selon les conditions du marché à la fin de 2018 et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du Régime seront inévitablement différents, voire significativement différents, des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du Régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du Régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation, et les hypothèses utilisées relativement à l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus au Canada.



Manuel Monteiro, F.C.I.A.



Bill Watson, F.C.I.A.

Mercer (Canada) Limitée
Marsh & McLennan Companies

22 avril 2019

État de la situation financière

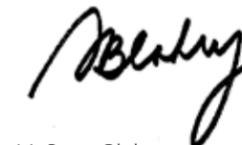
	31 décembre	
(en milliers de dollars)	2018	2017
ACTIFS		
Placements (note 3)	11 546 596 \$	11 230 702 \$
Actif lié à des placements (note 3a)	296 331	345 904
Cotisations à recevoir de l'employeur (note 11)	13 221	16 086
Cotisations à recevoir des participants (note 11)	13 149	16 156
Autres actifs (note 7)	6 805	6 391
	11 876 102	11 615 239
PASSIFS		
Passifs relatifs aux placements (note 3a)	1 026 760	793 127
Créditeurs et charges à payer (note 8)	31 775	35 886
	1 058 535	829 013
Actif net disponible pour le service des prestations	10 817 567 \$	10 786 226 \$
Obligations au titre des prestations de retraite (note 9)	9 653 892	9 229 348
Excédent règlementaire (note 10)	2 618 323	2 268 595
Écarts de mesure entre les déficits règlementaires et comptables (note 10)	(1 454 648)	(711 717)
Excédent	1 163 675 \$	1 556 878 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil des fiduciaires
Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie



M. Don Smith,
Président



M. Scott Blakey,
Vice-président

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)	2018	2017
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations (note 11)	495 437 \$	444 223 \$
Revenu de placement (note 12)	40 102	1 431 403
	535 539	1 875 626
Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Prestations (note 13)	479 212	456 592
Frais de gestion des placements (note 14)	8 232	6 896
Frais de gestion des prestations de retraite (note 14)	16 754	14 139
	504 198	477 627
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	31 341	1 397 999
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	10 786 226	9 388 227
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	10 817 567 \$	10 786 226 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)	2018	2017
Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	9 229 348 \$	8 880 936 \$
Augmentation des obligations au titre des prestations constituées (notes 9 et 10)		
Intérêts sur les prestations constituées	519 297	499 857
Prestations constituées	283 418	273 383
Changements touchant les hypothèses actuarielles	120 340	4 351
Pertes actuarielles	-	27 413
	923 055	805 004
Diminution des obligations au titre des prestations constituées		
Prestations versées (note 13)	479 212	456 592
Gains actuariels	19 299	-
	498 511	456 592
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	424 544	348 412
Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	9 653 892 \$	9 229 348 \$

État de l'évolution de l'excédent

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)	2018	2017
Excédent, au début de l'exercice	1 556 878 \$	507 291 \$
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	31 341	1 397 999
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	(424 544)	(348 412)
Excédent, à la fin de l'exercice	1 163 675 \$	1 556 878 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes complémentaires

NOTE 1 – DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») est un régime de retraite interentreprises financé conjointement qui couvre les employés des 24 collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario, et d'autres employeurs. La description suivante du Régime n'est qu'un résumé. Pour obtenir une description complète des dispositions du Régime, se reporter au texte du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, qui constitue le document officiel.

Généralités

Le Régime des CAAT est un régime de retraite contributif à prestations déterminées composé de deux conceptions intégrées : DBprime et DBplus. DBprime offre une pension basée sur les revenus et le service, tandis que DBplus offre une pension basée sur les cotisations totales. Les deux conceptions du Régime sont financées par les cotisations des employés et des employeurs participants, et par les revenus de placement. Le Régime compte trois promoteurs : le Conseil des employeurs des collèges, qui agit pour le compte des conseils d'administration des collèges, l'Association

du personnel administratif des collèges de l'Ontario (« APACO ») et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO ») (collectivement, les « promoteurs »). Le Régime est enregistré en vertu de la Loi sur les régimes de retraite (Ontario) auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (« CSFO ») et agréé, sous le numéro 0589895, auprès de l'Agence du revenu du Canada en tant que régime de retraite non assujéti à l'impôt sur le revenu.

Un régime complémentaire distinct a été établi afin de procurer des prestations aux participants du Régime – employés par certains employeurs participants – visés par les restrictions relatives aux prestations de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Puisque le régime complémentaire est une fiducie distincte, son actif net n'est pas inclus dans les états financiers du Régime. Aucune obligation relative à une capitalisation du régime complémentaire insuffisante n'incombe au Régime.

Capitalisation

Les prestations aux termes du Régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. La politique

de financement du Régime vise à garantir les promesses de pension et à assurer la stabilité à long terme des taux de cotisation des employeurs et des participants. Des évaluations actuarielles sont effectuées afin de déterminer les obligations en matière de retraite et le niveau de la capitalisation du Régime en fonction des hypothèses approuvées par le Conseil des fiduciaires, et de cotisations et niveaux de prestations approuvées par le Comité de parrainage.

Rentes de retraite

DBprime

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des soixante meilleurs mois consécutifs de gains ouvrant droit à pension et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants sont admissibles à une rente de retraite sans réduction à la plus rapprochée des dates suivantes : i) à 65 ans; ii) lorsquela somme de l'âge et des états de service validable égale au moins 85; ou iii) dès l'âge de 60 ans, sous réserve d'un minimum de 20 années de services validables. Avant cette date, les participants qui répondent aux conditions d'admissibilité peuvent prendre une retraite anticipée réduite.

DBplus

Une rente de retraite basée sur le total des cotisations versées au Régime (cotisations de l'employé et de l'employeur), multiplié par un facteur de retraite annuel au cours de chaque année de participation. Les participants sont admissibles à une rente de retraite sans réduction à 65 ans. Les participants qui répondent aux conditions d'admissibilité peuvent prendre une retraite anticipée réduite.

Prestations de décès

Au décès d'un participant actif ou retraité, des prestations peuvent être payables au conjoint admissible survivant, aux enfants admissibles, au bénéficiaire désigné ou à la succession du participant actif ou du retraité.

Portabilité

Les participants commencent à acquérir des droits dès qu'ils adhèrent au Régime et ont droit à une rente différée s'ils mettent fin à leur emploi auprès de l'employeur avant leur retraite. Les participants qui ne sont pas admissibles à une rente immédiate peuvent aussi choisir de

transférer la valeur de rachat de leur rente à un autre régime de retraite si ce régime le permet ou à un instrument de retraite enregistré deux ans après la date des dernières cotisations versées, sous réserve des dispositions d'immobilisation et de certaines restrictions d'âge.

Indexation des prestations

Les prestations de retraite versées sur la partie de la rente accumulée après 1991 sont indexées en fonction de l'inflation chaque année, en janvier, à hauteur de 75 % de la hausse de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre de l'année antérieure, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté.

Les ajustements en fonction de l'inflation sur la partie de la rente fondée sur les années de service après 2007 sont conditionnels à la situation de capitalisation du Régime.

Des augmentations aux prestations de retraite DBplus accumulées sont accordées en janvier de chaque année avant la

retraite du participant en fonction de l'augmentation du salaire moyen dans l'industrie (SMI) et de la situation de capitalisation du Régime.

Politique de capitalisation

La politique de capitalisation du Régime détermine l'utilisation de tout excédent de capitalisation calculé dans la dernière évaluation actuarielle réglementaire. En cas d'excédent de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation, la politique prévoit la constitution des réserves ou des baisses précises des taux de cotisation (pour les participants DBprime), et/ou des augmentations précises aux prestations (pour les participants DBplus) ou des ajustements en fonction de l'inflation dans le cas des services acquis avant 1992 ou après 2007. En cas de déficit de capitalisation, une diminution des futures prestations de retraite accumulées chez les participants DBprime et/ou une hausse des taux de cotisation sera requise. Pour les participants DBplus, une réduction des prestations futures accumulées pourrait être requise.

NOTE 2 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

Ces états financiers présentent, en dollars canadiens, l'information financière du Régime à titre d'unité comptable indépendante des promoteurs ou des participants.

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (chapitre 4600 – Régimes de retraite) (« chapitre 4600 ») du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada (« Manuel de CPA Canada - Comptabilité »). Comme l'exige le chapitre 4600 le Régime a évalué et a déclaré des informations sur les instruments financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (voir le texte ci-après et la note 6). Les normes comptables pour les entreprises à capital fermé dans la Partie II du Manuel de CPA Canada - Comptabilité sont utilisées pour les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements du Régime ou ses obligations au titre des prestations de retraite, dans la mesure où ces dispositions n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont évalués à la juste valeur ou au cout amorti, comme il est indiqué ci-après. La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une opération

ordonnée entre les parties à la date d'évaluation.

La valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements à court terme sont évalués au cout amorti, ajusté en fonction des taux de change, ce qui, conjointement avec les intérêts courus à recevoir, se rapproche de la juste valeur.
- Les titres cotés en bourse sont comptabilisés à la juste valeur selon les cours de clôture. Si les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des renseignements sur les marchés actuels.
- Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à la juste valeur selon la moyenne des cours acheteurs de clôture des participants au marché.
- Les placements dans des fonds sous-jacents sont évalués en fonction des valeurs de l'actif net obtenues des gestionnaires de fonds, lesquelles sont déterminées selon la juste valeur des placements sous-jacents du fonds.
- Les placements dans des fonds d'infrastructures et de capital-investissement sont détenus par le biais de participations dans des sociétés en commandite et sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur est déterminée par le gérant de la société en commandite, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue sur les placements sous-jacents ou sur les prévisions quant au rendement financier futur, puis en appliquant des techniques

d'évaluation appropriées comme des données de marché comparables ou des flux de trésorerie actualisés. Les placements sous-jacents dans des fonds d'infrastructures sont souvent évalués selon les flux de trésorerie futurs estimés qui seront versés à l'investisseur, lesquels sont ensuite actualisés en tenant compte d'une période prolongée de prévisions des flux de trésorerie et d'une prévisibilité supérieure des flux de trésorerie.

- Les placements immobiliers sont comptabilisés à la juste valeur et sont déterminés par le gestionnaire externe à l'aide des informations financières les plus récentes obtenues auprès des gestionnaires de biens immobiliers particuliers. Les évaluations de biens immobiliers sont fondées principalement sur les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie et de la capitalisation du revenu.
- Les instruments financiers dérivés sont constatés à la juste valeur selon les modèles de valorisation généralement utilisés par les participants du marché. La juste valeur est fournie par des fournisseurs établis de fixation des prix et est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation nécessitant le recours à des données et des hypothèses fondées sur des données du marché observables, notamment la volatilité et les autres taux ou cours applicables ainsi que l'incidence du risque lié à une contrepartie, le cas échéant.

Revenu de placement

Les gains et pertes réalisés à la vente des placements sont déterminés selon le cout moyen des titres vendus. La variation de l'écart entre la juste valeur et le cout des placements au début et à la fin de chaque exercice est comptabilisée à titre de plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements. Les intérêts, dividendes et distributions des fonds communs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividende sont inscrits à la date ex-dividende.

Les couts de transaction sont des couts différentiels directement attribuables à l'achat ou à la vente des placements. Les couts de transaction engagés sont des charges et sont comptabilisés séparément en déduction du revenu de placement.

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur marchande des actifs et des passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes découlant des variations de ces taux sont comptabilisés au poste gain (perte) réalisé pour les placements vendus et au poste de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements détenus à la clôture de l'exercice.

Cotisations

Les cotisations payables au Régime sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

Prestations

Les sommes versées à titre de prestations de retraite ou de remboursement ou les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période où elles sont versées. Tout paiement de prestations de retraite non versées est reflété dans les obligations au titre des prestations de retraite.

Obligations au titre des prestations de retraite

La valeur des prestations constituées à verser ultérieurement aux participants et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses selon l'information disponible à la date des états financiers qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif ainsi que

sur les montants constatés des revenus connexes et des charges. Ces estimations et hypothèses servent surtout à établir la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et du passif lié aux placements. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.

Impôt sur le revenu

Le Régime est exonéré de l'impôt de la partie 1 aux termes de l'alinéa 149(1)o) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Nouvelle norme comptable – IFRS 9, instruments financiers

IFRS 9 remplace IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. IFRS 9 établit les principes d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers en vue de la présentation d'informations aux utilisateurs des états financiers pour l'appréciation des montants, du calendrier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'entité. L'adoption de la norme IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur les résultats financiers du Régime.

NOTE 3 – PLACEMENTS

3(a) – Sommaire des placements

(en milliers de dollars)	2018		2017	
	Juste valeur	Cout	Juste valeur	Cout
Placements				
Placements à court terme	1 161 124 \$	1 131 945 \$	987 478 \$	1 004 254 \$
Titres à revenu fixe (note 3b)	3 351 265	3 296 265	3 145 304	3 044 497
Actions (note 3c)	4 278 728	3 909 231	5 047 348	4 095 111
Infrastructure	1 107 494	812 912	843 973	602 230
Capital-investissement	927 560	638 081	648 778	443 866
Immobilier	720 425	436 448	557 821	325 629
Placements	11 546 596 \$	10 224 882 \$	11 230 702 \$	9 515 587 \$
Éléments d'actif liés aux placements				
Produit à recevoir	25 066 \$	25 064 \$	19 315 \$	19 315 \$
Créances clients non réglées	44 952	44 952	35 349	35 351
Sommes à recevoir liées aux ventes de longue date	201 711	200 089	218 480	220 283
Montants à recevoir liés aux produits dérivés (note 5)	24 602	17 868	72 760	5 571
Éléments d'actif liés aux placements	296 331 \$	287 973 \$	345 904 \$	280 520 \$
Éléments du passif liés aux placements				
Dettes fournisseurs non réglées	(10 296) \$	(10 293) \$	(9 332) \$	(9 332) \$
Achats de longue date non réglés	(785 246)	(777 919)	(772 623)	(777 558)
Passifs liés aux produits dérivés (note 5)	(231 218)	(649)	(11 172)	(2 576)
Éléments du passif liés aux placements	(1 026 760) \$	(788 861) \$	(793 127) \$	(789 466) \$
Placements nets	10 816 167 \$	9 723 994 \$	10 783 479 \$	9 006 641 \$

3(b) – Titres à revenu fixe

Les placements dans des titres à revenu fixe comprennent les émetteurs suivants :

(en milliers de dollars)	2018		2017	
	Juste valeur	Cout	Juste valeur	Cout
Gouvernement du Canada	1 048 280 \$	1 004 329 \$	1 116 424 \$	1 067 531 \$
Gouvernements provinciaux	1 322 272	1 310 978	1 233 914	1 190 051
Administrations municipales	31 650	32 136	26 278	26 053
Sociétés	556 677	562 892	477 803	470 515
À l'étranger	392 386	385 930	290 885	290 347
Total des titres à revenu fixe	3 351 265 \$	3 296 265 \$	3 145 304 \$	3 044 497 \$

Les obligations des gouvernements comprennent aussi bien les obligations émises que celles garanties par les gouvernements.

3(b) suite

Aux 31 décembre, l'échéance des placements dans des titres à revenu fixe s'établissait comme suit :

(en milliers de dollars)	2018		2017	
	Juste valeur	Cout	Juste valeur	Cout
De 1 an à 5 ans	416 861 \$	380 386 \$		
De 6 à 10 ans	543 486	608 043		
De 11 à 20 ans	897 009	870 291		
Plus de 20 ans	1 493 909	1 286 584		
Total des titres à revenu fixe	3 351 265 \$	3 145 304 \$		

3(c) – Placements en actions

Les actions comprennent les titres émis et négociés dans les régions géographiques suivantes :

(en milliers de dollars)	2018		2017	
	Juste valeur	%	Juste valeur	%
États-Unis	1 736 853 \$	40,6	1 895 524 \$	37,6
Autres – Asie/Pacifique	896 788	21,0	964 132	19,1
Europe (sauf le Royaume-Uni)	645 717	15,1	724 961	14,3
Japon	328 595	7,7	429 102	8,5
Royaume-Uni	215 066	5,0	203 086	4,0
Canada	185 262	4,3	573 250	11,4
Amérique latine	142 269	3,3	95 292	1,9
Autres	128 178	3,0	162 001	3,2
Total des actions	4 278 728 \$	100,0 %	5 047 348 \$	100,0 %

3(d) – Sommaire des placements importants

Au 31 décembre 2018, le Régime détenait les placements suivants dont la juste valeur ou le cout était supérieur à 1 % de la juste valeur ou du cout du total des placements :

(en milliers de dollars)	Juste valeur	Cout
Placements à court terme		
Bons du Trésor des États-Unis	494 684 \$	472 237 \$
Titres à revenu fixe		
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	121 296	121 203
Fonds commun CIBC – Fonds indicatif d'obligations à long terme	693 449	699 181
Titres adossés à des créances hypothécaires Fannie Mae	122 205	118 643
Titres adossés à des créances hypothécaires Freddie Mac	105 501	102 240
Obligations du gouvernement du Canada	776 299	730 882
Obligations de la province de l'Ontario	415 305	411 827
Obligations de la province de Québec	259 469	251 787
Actions		
Acadian Emerging Market Small-Cap Fund	167 347	140 716
Arrowstreet Global World Alpha Extension Fund	872 593	851 216
Fonds BlackRock Global Fixed Income Alpha Offshore A1	432 602	421 763
Fonds Bridgewater Pure Alpha II	329 117	209 556
GMO Emerging Domestic Opportunities Fund IV	449 657	491 170
Immobilier		
Fonds immobilier Greystone	461 009	207 873
Carlyle Property Investors, L.P.	139 338	133 006

3(e) – Prêts de titres

Le Régime effectue des prêts de titres afin d'accroître le rendement de son portefeuille. Il limite le risque de crédit associé aux prêts de titres en exigeant de l'emprunteur qu'il fournisse une garantie quotidienne sous forme de liquidités et de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres empruntés. Au 31 décembre 2018, les placements du Régime comprenaient des prêts de titres d'une juste valeur de 1 129 608 k\$ (1 239 263 k\$ en 2017). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts s'établissait à 1 181 933 k\$ (1 288 137 k\$ en 2017). Le revenu net provenant des prêts de titres pour l'exercice s'élevait à 2 465 k\$ (2 929 k\$ en 2017) et est compris au poste Autres produits à la note 12.

NOTE 4 – GESTION DES CAPITAUX ET DU RISQUE D'INVESTISSEMENT

Le Régime définit ses capitaux comme étant l'écart entre l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite. L'actif net disponible pour le service des prestations, qui se compose de placements et d'autres actifs, est géré de manière à pouvoir financer les obligations au titre des prestations de retraite futures. La mesure dans laquelle l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieur ou inférieur aux obligations au titre des prestations de retraite est comptabilisée respectivement comme un excédent ou un déficit. L'objectif de la gestion des capitaux du Régime est de s'assurer que le Régime est entièrement provisionné sur une base de continuité de l'exploitation afin de verser les prestations du Régime à long terme.

Les principaux risques associés à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite sont les variations relatives aux principales hypothèses utilisées. Le taux de rendement des placements estimé reflète les estimations faites quant au rendement futur des placements et est sensible à la variation des taux d'intérêt à long terme. Le taux d'augmentation des salaires est assujéti aux règlements salariaux et à l'inflation à venir. Les hypothèses de longévité et de retraite sont importantes car elles ont une incidence sur le nombre de paiements de pension prévus aux participants. Le Conseil des fiduciaires surveille de près la vraisemblance de ces hypothèses, et les ajuste au besoin.

L'objectif de la gestion du risque d'investissement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale du ratio total de capitalisation et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de limiter l'exposition liée à un seul émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

La gestion du risque d'investissement se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés aux actifs investis. Les placements sont principalement exposés aux risques de change, de taux d'intérêt, de marché, de crédit et de liquidité. Le Régime a initialement mis en place en juillet 1996 un Énoncé des politiques et objectifs de placement (maintenant nommé l'Énoncé des politiques et procédures de placement [l'« Énoncé »]), qui traite de la manière dont les fonds peuvent être investis. L'Énoncé exige la diversification des placements à l'intérieur des catégories d'actif et prévoit des seuils d'exposition aux placements individuels. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'Énoncé, et en conformité avec les lois pertinentes. Le Conseil des fiduciaires approuve les politiques de l'Énoncé et les passe en revue au moins une fois par an. L'Énoncé a été examiné le 27 novembre 2018; l'indice de référence des actions des marchés mondiaux développés a été modifié pour inclure le Canada, une allocation distincte de 5 % en actions canadiennes a été supprimée et les plages d'allocation des actions des marchés mondiaux développés ont été modifiées comme suit :

	Fourchette de répartition des actifs	Fourchette de répartition des actifs
Actions canadiennes	3 % à 10 %	Aucune
Actions des marchés mondiaux développés	20 % à 40 %	20 % à 35 %

L'Énoncé comprend huit grandes catégories d'actifs. Une série d'indices de référence a été établie afin de mesurer le rendement par rapport au taux de rendement annuel de chaque catégorie. Le taux de rendement annuel de l'ensemble des placements est mesuré par rapport à un indice composé constitué de la moyenne pondérée du rendement de l'indice de chaque catégorie, selon la répartition réelle des actifs visant à pondérer les diverses catégories. On s'attend à ce que le taux de rendement annuel du Régime soit égal ou supérieur à l'indice composé. Sur une période à long terme d'au moins 10 ans, le taux de rendement, sans l'inflation, devrait être supérieur à 4,5 %. Au 31 décembre 2017 et 2018, les actifs du Régime étaient répartis dans les fourchettes de répartition autorisées.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs, y compris l'effet des dérivés et l'indice de référence associé :

Catégorie d'actifs	Indice de référence	2018		2017	
		Fourchette de répartition	Répartition réelle	Fourchette de répartition	Répartition réelle
Instruments de couverture du passif		De 29 à 71 %	47,8 %	De 29 à 71 %	44,0 %
Obligations nominales à long terme	Indice des obligations à long terme FTSE TMX	De 10 à 25 %	16,1 %	De 10 à 25 %	16,0 %
Obligations universelles nominales	Indice obligataire universel FTSE TMX	De 3 à 7 %	5,2 %	De 3 à 7 %	4,8 %
Obligations à rendement réel	Rendement réel du portefeuille d'obligations à rendement réel	De 3 à 7 %	4,8 %	De 3 à 7 %	5,0 %
Actifs réels	IPC + 5 %	De 10 à 25 %	17,0 %	De 10 à 25 %	13,2 %
Produits de base	S&P GSCI	De 3 à 7 %	4,7 %	De 3 à 7 %	5,0 %
Instruments d'amélioration du rendement		De 33 à 67 %	52,1 %	De 36 à 82 %	55,6 %
Actions canadiennes ¹	Indice composé S&P/TSX	s. o.	s. o.	De 3 à 10 %	4,9 %
Actions des marchés mondiaux développés ¹	MSCI Monde ex Canada	De 20 à 35 %	33,4 %	De 20 à 40 %	34,5 %
Actions des marchés émergents	Indice MSCI Marchés émergents	De 8 à 12 %	9,9 %	De 8 à 12 %	10,0 %
Capital-investissement	MSCI ACWI + 3 %	De 5 à 20 %	8,8 %	De 5 à 20 %	6,2 %
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	s. o.	s. o.	0,1 %	s. o.	0,4 %
Total des placements			100 %		100 %

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements du Régime libellés en devises dont la valeur fluctue en raison des variations des taux de change. Afin de gérer ce risque, le Régime a mis en œuvre des stratégies de couverture de change, comme il est expliqué à la note 5. Les expositions au risque de change aux 31 décembre se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	2018			2017
	Exposition brute	Effet des dérivés	Exposition nette	Exposition nette
Dollar américain	4 564 117 \$	(2 291 488) \$	2 272 629 \$	2 280 229 \$
Autres devises	400 381	(53 499)	346 882	361 258
Dollar de Hong Kong	147 546	(37 301)	110 245	102 937
Yen japonais	315 419	(236 530)	78 889	118 752
Livre sterling	250 718	(180 539)	70 179	118 630
Euro	605 406	(560 268)	45 138	100 263
Franc suisse	63 802	(58 858)	4 944	9 410
Total en devises	6 347 389	(3 418 483)	2 928 906	3 091 479
Dollar canadien	4 603 764	3 283 497	7 887 261	7 692 000
Placements nets	10 951 153 \$	(134 986) \$	10 816 167 \$	10 783 479 \$

¹ À compter du 28 novembre 2018, les actions canadiennes ont été retirées de la catégorie d'actif distincte et attribuées à la catégorie Actions des marchés mondiaux développés. En 2017, les indices de référence des actions canadiennes et des actions des marchés mondiaux développés étaient respectivement l'indice composé S&P / TSX et l'indice MSCI World Ex Canada. Veuillez vous reporter à la note 4 pour plus de détails.

Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et une devise entraînerait un gain ou une perte de change correspondant de 5 %. Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et toutes les autres devises au 31 décembre 2018 entraînerait un gain ou une perte de 146 445 k\$ (156 311 k\$ en 2017).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de l'incidence potentiellement défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif ou du passif du Régime. Les valeurs de l'actif, du passif et du niveau de capitalisation du Régime sont toutes touchées par les variations des taux d'intérêt nominaux ou réels.

Le risque de taux d'intérêt dépend principalement de l'échéance et du montant des flux de trésorerie, et la durée est une mesure de ce risque. La durée indique l'incidence des variations des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs et s'obtient en calculant la durée moyenne des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie à échéance plus éloignée (durée plus longue) sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que les flux de trésorerie à plus court terme.

Au 31 décembre 2018, la durée du portefeuille de titres à revenu fixe était de 13,5 années (13,6 années en 2017). Si les taux d'intérêt augmentaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe baisserait d'environ 472 millions de dollars (392 millions de dollars en 2017). À l'inverse, si les taux d'intérêt baissaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres

à revenu fixe augmenterait d'environ 470 millions de dollars (392 millions de dollars en 2017).

Voir la note 10 au sujet de l'incidence des variations de taux d'intérêt sur l'excédent réglementaire du Régime.

Risque lié au marché des actions

On entend par risque lié au marché des actions le risque que la valeur d'une catégorie d'actions de sociétés ouvertes se comporte différemment de son indice de référence. Au 31 décembre, une variation de 10 % de la valeur de l'indice de référence aurait entraîné la variation suivante du pourcentage de la valeur de la catégorie d'actions de sociétés ouvertes, en fonction de la relation observée par le passé entre le rendement d'actions particulières dans le portefeuille et l'indice de référence :

(en milliers de dollars)	2018		2017	
	Une variation de 10 % donne un changement de	Gain / Perte	Une variation de 10 % donne un changement de	Gain / Perte
Actions des marchés mondiaux développés	9,7 %	342 646 \$	9,8 %	419 963 \$
Actions des marchés émergents	9,9 %	106 890 \$	10,2 %	109 491 \$

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière découlant du non-respect d'une contrepartie de ses obligations contractuelles. Le Régime limite le risque de crédit en investissant dans les titres de créance de sociétés dont la note de solvabilité, établie par une agence de notation du crédit reconnue, est d'au moins BBB ou R-1 (court terme). Jusqu'à 20 % de la valeur marchande des titres à revenu fixe peuvent être investis dans des titres à rendement élevé dont la note de solvabilité est inférieure à BBB. Le risque de crédit lié à une seule contrepartie est limité aux montants maximaux.

De plus, le Régime est exposé à un risque de crédit associé aux justes valeurs positives des instruments dérivés, lorsque la contrepartie a une dette envers le Régime. Le Régime gère ce risque en appliquant sa politique sur les placements en instruments dérivés, qui limite les placements dans des placements en instruments dérivés aux contreparties qui ont obtenu une note de solvabilité de A auprès d'au moins deux agences de notation du crédit reconnues. De plus, le Régime garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes au moment de la vente de dérivés de crédit. Le risque maximal correspond au montant nominal des dérivés de crédit vendus.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale, aux 31 décembre, au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant la prise en compte des garanties. Il ne comprend que les actifs financiers qui sont exposés au risque de crédit; les autres actifs financiers, essentiellement les titres de participation, de même que les actifs non financiers, en sont exclus.

(en milliers de dollars)	2018	2017
Placements à court terme	1 161 124 \$	987 478 \$
Titres à revenu fixe	3 351 265	3 145 304
Montants à recevoir liés aux produits dérivés	24 602	72 760
Intérêts à recevoir	16 368	12 337
Titres prêtés	1 129 608	1 239 263
Dérivés sur défaillance de crédit vendus	29 183	21 280
Exposition maximale totale	5 712 150 \$	5 478 422 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers, y compris le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Le Régime détient un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des provinces, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. Au 31 décembre 2018, la juste valeur de ces obligations s'élevait à 2 370 552 k\$ (2 350 338 k\$ en 2017). Le Régime détient également un portefeuille de placements à court terme de 1 161 124 k\$ (987 478 k\$ en 2017), qui représente principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui sont disponibles pour pouvoir satisfaire aux obligations de paiement.

La qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe du Régime aux 31 décembre se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2018	2017
AAA	1 189 116 \$	1 253 191 \$
AA	881 146	627 773
A	858 524	825 761
BBB ou moins	422 479	438 579
	3 351 265 \$	3 145 304 \$

NOTE 5 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction des variations de la valeur des actifs sous-jacents, d'indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le recours aux dérivés comme substituts aux opérations de marché directes comporte des risques similaires à ceux liés à l'acquisition ou à la vente réelle du titre auquel le dérivé se rapporte. Les contrats sur produits dérivés sont conclus sur le marché hors cote ou sur des Bourses réglementées.

Les montants nominaux des contrats sur produits dérivés représentent le montant contractuel auquel un taux ou un cours est appliqué aux fins de calcul de l'échange des flux de trésorerie. Ils ne représentent ni le gain ou la perte potentiels ni l'exposition nette au risque de marché ou de crédit lié à de telles opérations. Ils servent plutôt de référence pour établir le rendement et la juste valeur des contrats.

Le Régime utilise des dérivés sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats de

change à terme, de swaps, d'options et de dérivés de crédit dans le cadre de sa stratégie de placement. Cette utilisation des dérivés a pour but d'augmenter ou de diminuer son exposition à un marché particulier.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés essentiellement aux fins suivantes :

- Réduire le risque de liquidité dans le compte du gestionnaire d'actions et le compte de résultat par le recours à des contrats à terme normalisés, et ce, en convertissant l'exposition aux liquidités en exposition aux marchés financiers, conformément à la politique du Régime sur la composition de l'actif à long terme.
- Rééquilibrer le positionnement réel des catégories d'actif avec la politique de composition de l'actif, dans les plages de tolérance, par le recours à des contrats à terme standardisés et des instruments de règlement différé. Cette stratégie permet de rajuster la pondération des catégories d'actif à l'aide de positions acheteur et vendeur synthétiques.

Les contrats de change à terme sont utilisés pour les achats ou les ventes de devises à court terme liés à l'exécution des opérations libellées en devises. Ils sont également utilisés pour les opérations passives de couverture de change (50 % du portefeuille d'actions étrangères, en excluant les marchés émergents), pour des stratégies de gestion active des devises qui augmentent ou diminuent le ratio de couverture (dans des limites définies) afin de générer un rendement supplémentaire, et pour une couverture totale (100 %) des placements étrangers dans des fonds d'infrastructures.

Les instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les options et les contrats à terme normalisés permettent de détenir des avoirs dans les marchés où aucun titre physique n'est disponible, ou tiennent lieu de substituts de risque neutre pour les titres physiques. Les options permettent une exposition à la volatilité des cours d'un titre ou d'un indice sous-jacent.

Le tableau ci-après énumère les types d'instruments financiers dérivés utilisés par le Régime ainsi que les valeurs notionnelles et les justes valeurs correspondantes aux 31 décembre.

(en milliers de dollars)	2018			2017		
	Valeur notionnelle	Juste valeur		Valeur notionnelle	Juste valeur	
		Positive	Négative		Positive	Négative
Actions						
Contrats à terme normalisés	1 193 882 \$	- \$	(41 203) \$	1 011 473 \$	8 358 \$	- \$
Titres à revenu fixe						
Contrats à terme normalisés	699 183	3 938	(1 227)	619 076	449	(878)
Dérivés de change						
Vente à terme	4 087 547	-	(134 980)	3 239 347	25 955	-
Swaps	-	-	-	1 283	647	(639)
Dérivés sur taux d'intérêt						
Swaps	1 041 321	15 762	(506)	924 595	4 140	(4 162)
Swaps sur défaillance de crédit						
Achetés	168 198	1 929	(571)	160 252	5 731	(94)
Vendus	29 183	153	(242)	21 280	56	(182)
Options	9 697	-	(20)	-	-	-
Produits de base						
Contrats à terme normalisés	509 769	2 820	(52 469)	532 372	27 424	(5 217)
	7 738 780 \$	24 602 \$	(231 218) \$	6 509 678 \$	72 760 \$	(11 172) \$

D'après les valeurs notionnelles, la durée jusqu'à l'échéance des dérivés compris dans le tableau précédent s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Moins de 1 an	6 352 009 \$	5 403 550 \$
De 1 an à 5 ans	1 218 557	1 028 278
Plus de 5 ans	168 214	77 850
	7 738 780 \$	6 509 678 \$

NOTE 6 – ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les Normes internationales d'information financière établissent une hiérarchie à trois niveaux pour classer les mesures de la juste valeur à des fins d'information. Les données font généralement référence aux données et aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix du placement. Les données observables sont des données fondées sur des données du marché provenant de sources indépendantes. Les données

non observables sont des données qui reflètent les propres hypothèses du Régime quant aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix d'un placement selon la meilleure information disponible dans les circonstances. Cette hiérarchie à trois niveaux se présente comme suit :

- Niveau 1 – les cours de placements identiques sur des marchés actifs

- Niveau 2 – les données autres que les cours du niveau 1, qui sont observables pour le placement, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des données dérivées des cours)

- Niveau 3 – les données pour le placement qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les tableaux suivants résument les niveaux de classement de la juste valeur des placements ainsi que des sommes à recevoir et du passif relatifs aux dérivés, aux 31 décembre :

(en milliers de dollars)	2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	1 161 124 \$	- \$	1 161 124 \$
Titres à revenu fixe	-	3 351 265	-	3 351 265
Actions	2 002 655	2 276 073	-	4 278 728
Infrastructure	-	-	1 107 494	1 107 494
Immobilier	-	-	720 425	720 425
Capital-investissement	-	24 309	903 251	927 560
Éléments d'actif liés aux placements	76 774	219 557	-	296 331
Passifs liés aux placements	(105 194)	(921 566)	-	(1 026 760)
	1 974 235 \$	6 110 762 \$	2 731 170 \$	10 816 167 \$

(en milliers de dollars)	2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	987 478 \$	- \$	987 478 \$
Titres à revenu fixe	-	3 145 304	-	3 145 304
Actions	2 728 533	2 318 815	-	5 047 348
Infrastructure	-	-	843 973	843 973
Immobilier	-	-	557 821	557 821
Capital-investissement	-	-	648 778	648 778
Éléments d'actif liés aux placements	90 895	255 010	-	345 905
Passifs liés aux placements	(15 426)	(777 701)	-	(793 127)
	2 804 002 \$	5 928 906 \$	2 050 572 \$	10 783 480 \$

Il n'y a eu aucun transfert important de placements entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de 2018 ou 2017.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des placements pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées dans le calcul de la juste valeur, pour les exercices clos les 31 décembre :

2018				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Immobilier	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	843 973 \$	557 821 \$	648 778 \$	2 050 572 \$
Acquisitions	294 440	146 892	312 300	753 632
Cessions	(150 207)	(35 555)	(225 464)	(411 226)
Gains réalisés	66 450	(518)	107 379	173 311
Gains non réalisés	52 838	51 785	84 567	189 190
Transferts au niveau 2	-	-	(24 309)	
Solde de clôture	1 107 494 \$	720 425 \$	903 251 \$	2 755 479 \$

2017				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Immobilier	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	744 966 \$	469 055 \$	515 738 \$	1 729 759 \$
Acquisitions	201 374	68 175	182 011	451 560
Cessions	(204 590)	(30 473)	(177 225)	(412 288)
Gains réalisés	58 708	123	96 197	155 028
Gains non réalisés	43 515	50 941	32 057	126 513
Solde de clôture	843 973 \$	557 821 \$	648 778 \$	2 050 572 \$

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS

(en milliers de dollars)	2018			2017	
	Coût	Dépréciation et amortissement cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
Immobilisations					
Logiciels	4 729 \$	2 285 \$	2 443 \$	2 671 \$	
Améliorations locatives	37	6	32	35	
Matériel informatique	760	404	356	330	
Mobilier, agencements et équipements	718	419	299	274	
	6 244 \$	3 114 \$	3 130 \$	3 310 \$	

Les autres actifs sont composés d'immobilisations d'une valeur comptable nette de 3 130 k\$ (3 310 k\$ en 2017), et de divers débiteurs et charges payées d'avance d'une somme de 3 675 k\$ (3 081 k\$ en 2017). Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont dépréciées ou amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile.

NOTE 8 – CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Est incluse dans les créditeurs et charges à payer une somme de 10 647 k\$ (9 824 k\$ en 2017) pour des prestations de retraite supplémentaires pour le personnel du Conseil selon les droits à pension en sus des montants maximaux permis par les régimes enregistrés de retraite en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

NOTE 9 – OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent la valeur des prestations constituées à verser dans le futur aux participants et sont fondées sur une évaluation actuarielle préparée par l'actuaire du Régime. Les données de l'évaluation utilisées sont celles au début de l'exercice, lesquelles sont extrapolées jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres. Les obligations au titre des prestations de retraite comprennent la valeur des ajustements conditionnels en fonction de l'inflation pour les services après 2007 jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et excluent toute hausse conditionnelle par la suite. Les obligations au titre des prestations de retraite et l'excédent (le déficit) en découlant aux fins des états financiers diffèrent de ceux obtenus aux fins réglementaires (voir la note 10). Après la fin de l'exercice, une évaluation réglementaire a été soumise le 1^{er} janvier 2019 et la prochaine évaluation réglementaire devra être déposée le 1^{er} janvier 2022 au plus tard.

Les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2018 s'établissaient à 9 653 892 k\$ (9 229 348 k\$ en 2017).

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles qui sous-tendent la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite reflètent les meilleures estimations de la direction des événements économiques et non économiques à venir. Les hypothèses non économiques portent notamment sur les taux de mortalité, de sortie et de retraite. Les principales hypothèses économiques comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation est fondé

sur le taux de rendement prévu à long terme des placements et tient compte de la composition de l'actif du Régime et des attentes actuelles à l'égard du marché. Le taux d'inflation se situe à mi-chemin de la fourchette cible d'inflation de la Banque du Canada, comprise entre 1 % et 3 %. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels. Les principales hypothèses économiques aux 31 décembre se résument comme suit :

	2018	2017
Taux d'actualisation	5,50 %	5,60 %
Taux d'augmentation des salaires	3,75 %	3,75 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation réel	3,50 %	3,60 %

Les changements d'hypothèses actuarielles entre 2017 et 2018 ont entraîné une augmentation de 120 340 k\$ des obligations au titre des prestations en raison d'une diminution de 10 points de base du taux d'actualisation et d'une modification de la base utilisée pour déterminer les valeurs de rachat des participants supposés choisir le une somme forfaitaire lors de la cessation d'emploi (entre 2016 et 2017, une augmentation de 4 351 k\$ des obligations au titre des prestations était due à une modification de la base utilisée pour déterminer les valeurs de rachat des participants supposés choisir une somme forfaitaire lors de la cessation d'emploi).

Gains ou pertes actuarielles

Les gains ou pertes actuariels découlent des modifications des obligations au titre des prestations de retraite en raison de l'écart entre les conditions économiques et démographiques réelles et prévues. En 2018, les gains actuariels se sont chiffrés à 19 299 k\$ (pertes à hauteur de 27 413 k\$ en 2017). En 2018, des gains actuariels ont découlé des gains démographiques et de la

progression des salaires moins importante que prévu. Les pertes actuarielles en 2017 résultent de pertes d'expérience démographiques et de l'extension des ajustements de l'inflation conditionnelle pour le service après 2007, compensés en partie par une hausse des salaires et une inflation inférieures aux prévisions.

Dispositions du Régime

Aux termes de DBprime, les taux de cotisation sur les gains cotisables (tels que définis dans le texte du Régime) des employeurs et des employés étaient de 11,2 % des gains cotisables jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP ») établi par le gouvernement fédéral pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada (57 400 \$ en 2019 et 55 900 \$ en 2018), et de 14,8 % des gains cotisables supérieurs au MGAP. Les participants employés du Musée royal de l'Ontario et de sa fondation cotisaient à des taux de cotisation moins élevés sur une période allant jusqu'au 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de leur accord d'adhésion au Régime. Les participants employés par le Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa cotisent à des taux de cotisation moins élevés sur une période allant jusqu'au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de leur accord d'adhésion au Régime.

Aux termes de DBplus, le taux de cotisation sur les gains cotisables (tels que définis dans le Texte du Régime) par les employeurs et les employés est de 9 % des gains cotisables, sauf indication contraire dans le texte du Régime, à condition que le montant de la cotisation du participant ne puisse dépasser 9 % des gains cotisables. Les participants employés de la Torstar Corporation et de ses filiales concernées cotisent à des taux de cotisation moins élevés sur une période allant jusqu'au 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de leur accord d'adhésion au Régime (voir la note 18).

NOTE 10 – EXCÉDENT

L'excédent de l'actif net disponible pour le service des prestations au titre des obligations au titre des prestations de retraite fait en sorte que le régime affiche un excédent de 1 163 675 k\$ au 31 décembre 2018 (1 556 878 k\$ en 2017). L'excédent aux fins des états financiers diffère de l'excédent réglementaire. L'excédent réglementaire, qui est calculé conformément aux normes actuarielles selon le principe de continuité de l'exploitation, sert à déterminer les variations des taux de cotisation ou des prestations au titre des services futurs pour maintenir le Régime en position d'excédent réglementaire. Le Régime n'est pas tenu de capitaliser un déficit de solvabilité. L'excédent réglementaire du Régime au 31 décembre 2018, qui a été déposé auprès de la CSFO après la fin de l'exercice,

s'élève à 2 618 323 k\$ (2 268 595 k\$ en 2017). Une baisse de 25 points de base de l'hypothèse relative au taux d'actualisation au 31 décembre 2018 se traduirait par une diminution de l'excédent réglementaire d'environ 432 millions de dollars (438 millions de dollars en 2017).

Les écarts de mesure entre l'excédent réglementaire et l'excédent (déficit) comptable en 2018 de 1 454 648 k\$ (676 971 k\$ en 2017) découlent des différentes méthodes utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations, c'est-à-dire la méthode de répartition des prestations au prorata du service utilisée pour les états financiers (dans lesquels les obligations au titre des prestations de retraite reposent sur les services accumulés à la date des états financiers) et la méthode

d'évaluation globale modifiée utilisée à des fins réglementaires, selon laquelle la valeur actuelle des cotisations futures et des prestations au titre des services futurs sont aussi comprises. Étant donné que la valeur actuarielle des cotisations futures est supérieure à celle des prestations au titre des services futurs, l'excédent réglementaire est augmenté. L'écart en 2018 comprend également un ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif des gains reportés de 161 350 k\$ (977 341 k\$ en 2017), par lequel une partie des gains résultant de l'écart entre le rendement réel des placements et les meilleures estimations de la direction du rendement prévu de ces placements à long terme est reportée et comptabilisée sur cinq ans afin de déterminer l'excédent réglementaire.

NOTE 11 – COTISATIONS

(en milliers de dollars)	2018	2017
Participants		
Services courants	235 221 \$	207 272 \$
Services passés	8 920	5 689
Employeurs		
Services courants	236 066	207 913
Services passés	3 185	3 543
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	12 045	19 806
	495 437 \$	444 223 \$

Les employeurs sont tenus de verser les cotisations de l'employeur et des employés dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de chaque mois; des intérêts sont imposés sur les cotisations versées en retard. Les régimes interentreprises comme le Régime des CAAT ne sont pas en mesure de déterminer si des cotisations n'ont pas été versées, car ils n'ont pas un accès courant aux données sous-jacentes relatives aux employés. Chaque année, le Régime effectue un rapprochement des services et des salaires déclarés par les employeurs avec les cotisations reçues au nom de chaque participant. Des rajustements sont effectués pour les paiements excédentaires ou insuffisants. Au 31 décembre 2018, des cotisations à recevoir des employeurs de 13 221 k\$ et des cotisations à recevoir des participants de 13 149 k\$ avaient été perçues l'année suivante (16 086 k\$ en cotisations de l'employeur et 16 156 k\$ en cotisations des participants en 2017).

NOTE 12 – REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement, avant l'attribution des gains nets réalisés et non réalisés sur placements aux diverses catégories d'actif, s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Produit d'intérêts	126 433 \$	102 474 \$
Produit de dividende	85 857	100 491
Autres produits	2 595	3 585
	214 885	206 550
Gains de placement		
Gain réalisé	582 392	825 623
Variation de la (dépréciation)/appréciation non réalisée sur les placements	(657 988)	490 950
	(75 596)	1 316 573
Revenu de placement avant frais de placement	139 289	1 523 123
Frais de gestion des placements	(95 206)	(87 483)
Couts de transaction	(3 981)	(4 237)
	40 102 \$	1 431 403 \$

Le revenu de placement par catégorie d'actif après l'affectation des placements dans les dérivés et avant les frais de placement s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Placements à court terme*	(221 608) \$	95 159 \$
Titres à revenu fixe	18 481	80 129
Actions	(61 831)	969 920
Infrastructure	151 807	178 962
Immobilier	53 284	53 183
Capital-investissement	199 156	145 770
	139 289 \$	1 523 123 \$

* Comprend les pertes sur les options et les contrats de change à terme et les contrats à terme sur marchandises de 247 041 k\$ (gains de 84 794 k\$ pour 2017)

NOTE 13 – PRESTATIONS

(en milliers de dollars)	2018	2017
Prestations de retraite	444 852 \$	422 956 \$
Paiement à la cessation de participation	34 360	33 636
	479 212 \$	456 592 \$

NOTE 14 – CHARGES ADMINISTRATIVES

Frais de gestion des placements			Frais de gestion des prestations de retraite		
(en milliers de dollars)	2018	2017	(en milliers de dollars)	2018	2017
Salaires et avantages sociaux	4 845 \$	3 802 \$	Salaires et avantages sociaux	12 002 \$	10 210 \$
Frais de garde	1 277	1 242	Locaux et équipement	2 683	2 473
Autres services professionnels	867	819	Autres services professionnels	654	246
Locaux et équipement	712	524	Communications et déplacement	550	421
Communications et déplacement	367	298	Frais de garde	435	412
Honoraires des auditeurs	84	82	Honoraires des actuaires	277	202
Conseil et Comité de parrainage	67	99	Honoraires des auditeurs	84	82
Honoraires des actuaires	13	30	Conseil et Comité de parrainage	69	93
	8 232 \$	6 896 \$		16 754 \$	14 139 \$

NOTE 15 – ENGAGEMENTS

Le Régime s'est engagé à investir dans certains fonds de capital-investissement et dans certains fonds immobiliers et d'infrastructures qui peuvent être financés au cours des prochains exercices conformément aux conditions convenues. Au 31 décembre 2018, ces engagements	totalisaient 1 658 204 k\$ (1 118 997 k\$ en 2017). Le Régime loue ses locaux aux termes de deux ententes de location-exploitation qui prennent fin le 29 avril 2021 et le 30 novembre 2027. En outre, divers contrats de location d'équipement ont été	conclus avec des dates d'expiration allant de 2017 à 2024. Les loyers à payer pour le reste de la durée des locations totalisent 8 376 k\$ et se répartissent comme suit au cours des cinq prochains exercices : 1 069 k\$ en 2019, 1 069 k\$ en 2020, 712 k\$ en 2021, 536 k\$ en 2022 et 572 k\$ en 2023.
--	--	---

NOTE 16 – TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties apparentées au Régime comprennent principalement les promoteurs du Régime et chacun des employeurs participants du Régimes.	Le Régime ne détient aucune participation dans des titres émis par des parties liées. Dans le cours normal de ses activités, le Régime rembourse aux employeurs participants les heures et les frais	de leurs employés qui assistent aux réunions du Régimes et autres réunions connexes de même que pour ceux se rapportant aux services rendus. En 2018, ces remboursements aux employeurs participants ont totalisé 36 k\$ (32 k\$ en 2017).
---	---	--

NOTE 17 – GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Le Régime indemnise les membres du Conseil des fiduciaires, les membres du Comité de parrainage et ses dirigeants pour divers frais, notamment tous les coûts pour régler les poursuites ou actions découlant des services fournis par le Régime, sous réserve de certaines	restrictions. Le Régime maintient en vigueur une assurance responsabilité des fiduciaires, des administrateurs et des dirigeants pour atténuer les coûts de poursuites ou d'actions potentielles. La nature éventuelle des ententes d'indemnisation ne permet pas au	Régime d'estimer de manière raisonnable le paiement maximal que le Régime pourrait être tenu d'effectuer. À ce jour, le Régime n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement au titre de ces indemnités.
---	--	---

NOTE 18 – RÉGIMES DE RETRAITE DE LA TORSTAR CORPORATION

En septembre 2018, les participants du régime de retraite à prestations déterminées de la Torstar Corporation (et de ses filiales applicables) (les « régimes à prestations déterminées Torstar ») ont voté en faveur de l'adhésion au Régime de retraite des CAAT.	régime enregistré d'épargne retraite et des régimes à cotisations déterminées du groupe Torstar ont adhéré au Régime des CAAT au 1 ^{er} janvier 2019 et tous les autres employés de Torstar ont la possibilité d'adhérer au 1 ^{er} janvier 2019.	à toucher leur pension du Régime de retraite des CAAT lorsque les actifs seront transférés. Au 31 décembre 2018, les actifs et les passifs combinés des régimes à prestations déterminées Torstar selon le certificat de coût actuariel préparé par l'actuaire des régimes de la DB Torstar étaient les suivants :
À compter du 1 ^{er} octobre 2018, tous les participants actifs des régimes à prestations déterminées Torstar sont devenus participants du Régime de retraite des CAAT et ont commencé à acquérir des avantages et à verser des cotisations conformément aux dispositions du Régime de retraite des CAAT. Les participants du	Sous réserve de l'approbation de la Commission des services financiers de l'Ontario (ou de son remplaçant), l'actif et le passif des régimes à prestations déterminées Torstar seront transférés au Régime de retraite des CAAT, qui en assumera la charge. Tous les participants retraités des régimes à prestations déterminées Torstar commenceront	Valeur actuarielle de l'actif : 872 963 k\$ Passif de capitalisation sur base de continuité : 729 495 k\$ Excédent de capitalisation : 143 469 k\$

NOTE 19 – RECLASSEMENT DE LA PRÉSENTATION DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

NOTE 20 – ÉVÈNEMENTS ULTÉRIEURS

Après le 31 décembre 2018, le Régime de retraite des CAAT a conclu des ententes avec Postmedia Network Canada Corp. (Postmedia) et Entreprises Presse Canadienne (La Presse Canadienne) afin	de fusionner leurs régimes de retraite à prestations déterminées respectifs, avec des actifs combinés d'environ 656 millions de dollars, avec le Régime de retraite des CAAT.	Ces conventions restent sujettes à l'approbation des participants des régimes Postmedia et de La Presse Canadienne ainsi que de la Commission des services financiers de l'Ontario (ou de son successeur).
--	---	--

Survol des dix dernières années

(non audité)

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
FINANCE (en millions de dollars)										
Placements à court terme	1 161	987	1 028	808	714	709	562	288	501	249
Titres à revenu fixe	3 351	3 145	2 543	2 459	2 260	1 940	1 793	2 058	1 940	2 007
Actions	4 279	5 047	4 452	4 267	4 052	3 838	3 290	2 750	2 635	2 309
Infrastructure	1 107	844	745	600	400	297	237	217	162	146
Biens immobiliers	720	558	469	419	407	379	339	301	241	138
Capital-investissement	928	649	516	471	311	183	119	47	29	13
Dérivés (montant net)	(206)	62	33	(181)	(42)	2	-	20	19	22
Total des placements	11 340	11 292	9 786	8 843	8 102	7 348	6 340	5 681	5 527	4 884
Autres éléments d'actif (de passif) (montant net)	(524)	(506)	(398)	(251)	(137)	(221)	(80)	(54)	(75)	(39)
Actif net disponible pour le service des prestations	10 816	10 786	9 388	8 592	7 965	7 127	6 260	5 627	5 452	4 845
Cotisations	495	444	443	432	417	368	355	312	296	262
Revenu de placement	40	1 432	700	621	808	860	624	178	607	629
Transfert de l'actif du MRO	-	-	106	-	-	-	-	-	-	-
Paiement des prestations	(479)	(457)	(431)	(406)	(369)	(344)	(332)	(302)	(284)	(267)
Charges administratives	(25)	(21)	(22)	(20)	(18)	(18)	(14)	(13)	(13)	(12)
Variation nette de l'actif net disponible au service des prestations	31	1 398	796	627	838	866	633	175	606	612
RENDEMENTS										
Rendement annuel, avant déduction des frais	1,4 %	16,8 %	8,8 %	9,0 %	12,3 %	14,5 %	11,8 %	4,1 %	13,3 %	15,2 %
Rendement annuel, après déduction des frais	0,5 %	15,8 %	8,0 %	8,1 %	11,5 %	13,9 %	11,3 %	3,4 %	12,6 %	14,7 %
PARTICIPATION										
Participants actifs	32 200	29 400	28 400	26 500	24 700	22 000	21 400	20 500	19 600	19 500
Participants titulaires de droits différés	1 600	1 400	1 400	1 400	1 800	1 700	1 300	1 100	1 100	1 100
Participants retraités	16 100	15 500	14 900	14 000	13 500	13 100	12 600	12 100	11 700	11 200
Total des participants	49 900	46 300	44 700	41 900	40 000	36 800	35 300	33 700	32 400	31 800
ÉTAT DE CAPITALISATION SELON LE PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION (aux 31 décembre)										
Situation de capitalisation	119,9 %	118,1 %	113,3 %	110,4 %	107,2 %	105,1 %	103,6 %	101,7 %	101,0 %	95,7 %*
Excédent (déficit) de capitalisation	2 618 \$	2 269 \$	1 601 \$	1 179 \$	773 \$	525 \$	347 \$	154 \$	88 \$	(358) \$
Taux d'actualisation	5,50%	5,60 %	5,60 %	5,70 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,90 %	6,00 %	5,85 %

Les chiffres sont arrondis.
*Évaluations non déposées



Équipe de direction (de gauche à droite) : Alan Elliott, Andrew Mathenge, Michelle Oosterman, Kevin Fahey, Mary-Lou McGivney, Michael Dawson, Derek Dobson, Julie Cays, Jeff Kissack, Kevin Rorwick, Julie Girdali, Evan Howard, Marnie Niemi Hood, Angela Goodchild, Asif Haque. Absent : Mary Darakjian.

ÉQUIPE DE DIRECTION

Dirigeants

Derek W. Dobson
Chef de la direction et gestionnaire du Régime

Julie C. Cays
Chef des placements

Kevin Rorwick
Chef de la direction et chef des finances

Directeurs

Mary Darakjian
Directrice, Mise en œuvre des régimes de retraite

Michael Dawson
Directeur, Finances

Alan Elliott
Directeur de programme

Kevin Fahey
Directeur, Placements

Julie A. Girdali
Vice-présidente, Ressources humaines et Élaboration de stratégies

Angela Goodchild
Vice-présidente, Prestation des services

Asif Haque
Directeur, Placements

Evan Howard
Directeur des affaires juridiques et vice-président, Gestion des pensions

Jeff Kissack
Vice-président, Solutions de retraite

Andrew Mathenge
Directeur, Technologie de l'information

Mary-Lou McGivney
Directrice, Gestion de projets

Marnie Niemi Hood
Directrice, Solutions de retraite

Michelle Oosterman
Directrice, Marketing, communications et relations avec les parties prenantes

Vos commentaires et suggestions sur ce rapport annuel sont les bienvenus. Veuillez contacter : contact@caatpension.on.ca



Régime de retraite des CAAT
250 rue Yonge, bureau 2900
C.P. 40, Toronto (Ontario) Canada M5B 2L7

This document is also available in English.

Signataire aux :



04-2019-26
ISSN 2369-257X

